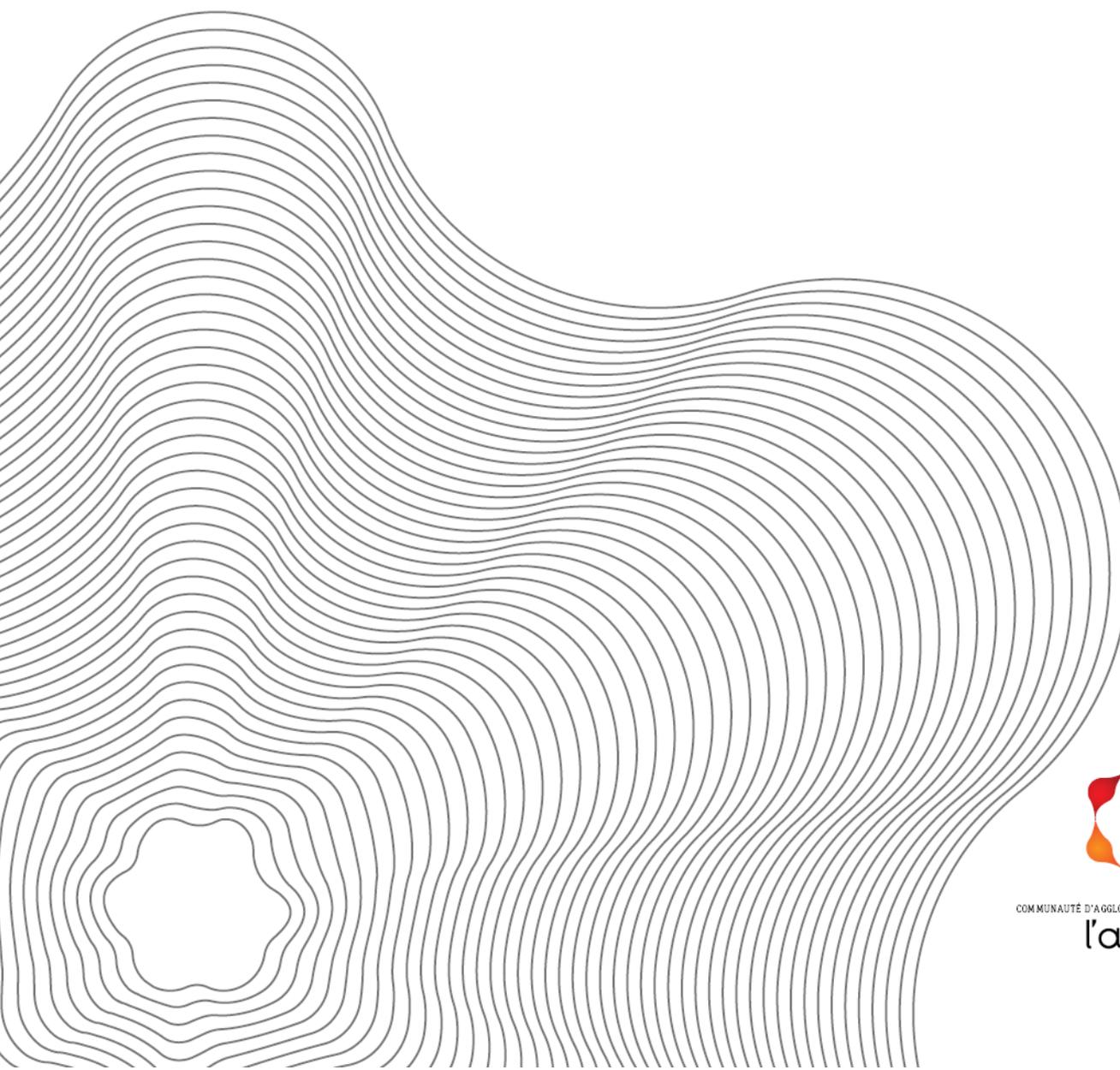


# RAPPORT

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

**Annexe n°1 :**  
**Direction Générale Adjointe Performance Ressources**  
**Innovation (DGA-PRI)**



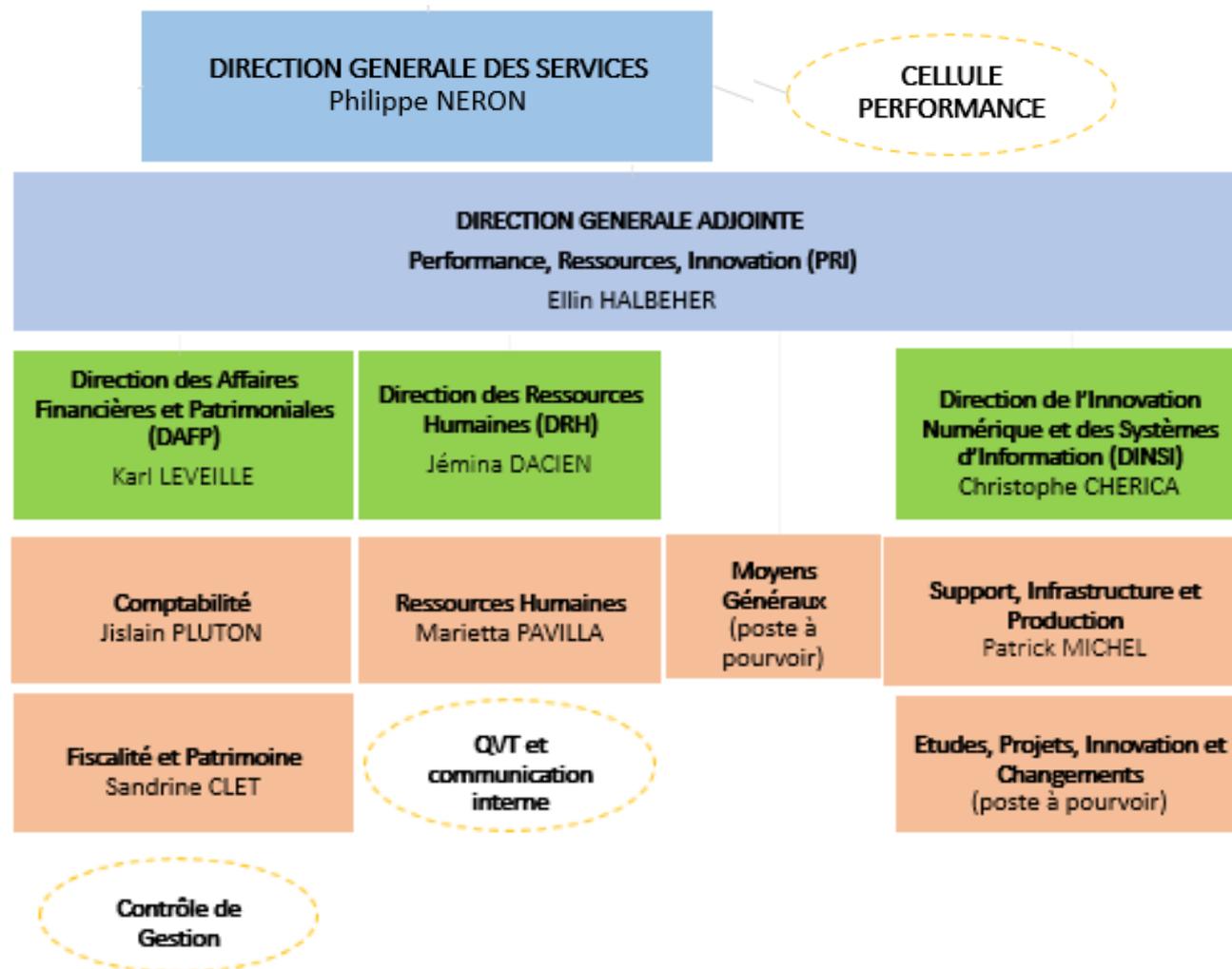
# SOMMAIRE

<b>I LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE PERFORMANCE RESSOURCES INNOVATION (DGA-PRI).....</b>	<b>3</b>
<input type="checkbox"/> <i>Mutualisation entre la CACL et ses communes membres (crédits à inscrire pour 2024).....</i>	<i>3</i>
<input type="checkbox"/> <i>Poursuite de l'étude pour la mise en place d'une Centrale d'achats (opération déjà budgétisée) .....</i>	<i>4</i>
<input type="checkbox"/> <i>Innovation et démarches de design de services (crédits à inscrire pour 2024).....</i>	<i>5</i>
<input type="checkbox"/> <i>Récapitulatif des dépenses DGA-PRI.....</i>	<i>5</i>
<b>II LES PROJETS ENERGIE (ENR) .....</b>	<b>6</b>
<input type="checkbox"/> <i>Mise en place du PCAET/COT/CRTE de la CACL (opération déjà budgétisée).....</i>	<i>6</i>
<input type="checkbox"/> <i>Isolation des bâtiments de la CACL et de ses communes membres (Mutualisation - opération déjà budgétisée) .....</i>	<i>6</i>
<input type="checkbox"/> <i>Rénovation énergétique des établissements scolaires des communes de la CACL (Mutualisation - crédits à inscrire pour 2024).....</i>	<i>7</i>
<input type="checkbox"/> <i>Travaux de rénovation des installations d'éclairage public (Mutualisation - opération déjà budgétisée) .....</i>	<i>7</i>
<input type="checkbox"/> <i>Rénovation et Autoconsommation photovoltaïque – phase 1 (Mutualisation - opération déjà budgétisée) .....</i>	<i>8</i>
<input type="checkbox"/> <i>Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs des 6 communes de la CACL (Mutualisation - opération déjà budgétisée).....</i>	<i>9</i>
<input type="checkbox"/> <i>Construction de 2 ombrières parking sur le siège de la CACL (opération déjà budgétisée – crédits supplémentaires à inscrire).....</i>	<i>9</i>
<i>Pour 2024, les crédits à inscrire pour 2024 sont de 710 404 €. Un avenant financier sera effectué afin d'ajouter les nouvelles missions au contrat de la maîtrise d'œuvre. ....</i>	<i>10</i>
<input type="checkbox"/> <i>Communication sur les projets Energie (opération déjà budgétisée) .....</i>	<i>10</i>
<input type="checkbox"/> <i>Récapitulatif des dépenses ENR .....</i>	<i>11</i>
<b>III LE SERVICE COMMUN PROTECTION DES DONNEES .....</b>	<b>12</b>
<input type="checkbox"/> <i>Accompagnement de la mise en conformité RGPD de la CACL et des communes membres et fonctionnement du service commun .....</i>	<i>13</i>
<input type="checkbox"/> <i>Sensibilisation des agents de la CACL et des communes membres à la protection des données (crédits à inscrire pour 2023) .....</i>	<i>13</i>
<b>III LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET PATRIMONIALES (DAFP).....</b>	<b>14</b>
<input type="checkbox"/> <i>Mise à jour du pacte financier et fiscal et accompagnement à la mise en œuvre .....</i>	<i>15</i>
<input type="checkbox"/> <i>Mise en place du contrôle de gestion .....</i>	<i>15</i>
<input type="checkbox"/> <i>Archivage .....</i>	<i>15</i>
<input type="checkbox"/> <i>Système d'Archivage Electronique (SAE).....</i>	<i>16</i>
1. <b>LE SERVICE COMPTABILITE .....</b>	<b>16</b>
2. <b>LE SERVICE FISCALITE ET PATRIMOINE.....</b>	<b>17</b>
<input type="checkbox"/> <i>Fiscalité .....</i>	<i>17</i>
<input type="checkbox"/> <i>Patrimoine .....</i>	<i>20</i>
<input type="checkbox"/> <i>Récapitulatif des demandes de crédits 2023 pour la DAFP .....</i>	<i>21</i>
<b>IV. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH).....</b>	<b>22</b>
<input type="checkbox"/> <i>Une organisation au service des enjeux de performance.....</i>	<i>22</i>
<input type="checkbox"/> <i>Focus sur l'état de personnel au sein de la collectivité.....</i>	<i>24</i>
<input type="checkbox"/> <i>Les lignes directrices de gestion (LDG) .....</i>	<i>25</i>
<input type="checkbox"/> <i>La démarche Qualité de Vie et des Conditions de travail.....</i>	<i>27</i>
<input type="checkbox"/> <i>La digitalisation et la transformation .....</i>	<i>27</i>
<input type="checkbox"/> <i>La mutualisation .....</i>	<i>29</i>
<b>V LA DIRECTION DE L'INNOVATION NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (DINSI) .....</b>	<b>30</b>
1. <b>LES PROJETS PORTES PAR LA DIRECTION DINSI .....</b>	<b>31</b>
<input type="checkbox"/> <i>Accompagnement à la réalisation du schéma directeur des usages et services numériques (opération déjà budgétisée) .....</i>	<i>31</i>

<input type="checkbox"/>	<i>Elaboration d'un plan de gestion de crise cyber et d'une politique de sécurité des systèmes d'information (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	31
<input type="checkbox"/>	<i>Formation des collaborateurs de la DINSI (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	31
2.	<b>LE SERVICE ETUDES, PROJETS, INNOVATION ET CHANGEMENT (EPIC)</b> .....	32
<input type="checkbox"/>	<i>Open Data (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	32
<input type="checkbox"/>	<i>Mise en place de capteurs sur le territoire de la CACL (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	32
<input type="checkbox"/>	<i>Optimisation INTRANET (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	32
<input type="checkbox"/>	<i>Application mobile de gestion de la relation au citoyen : version 2 (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	32
<input type="checkbox"/>	<i>Transformation numérique (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	33
9.	<i>Bus itinérant (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	33
3.	<b>LE SERVICE SUPPORT, INFRASTRUCTURE ET PRODUCTION (SIP)</b> .....	34
<input type="checkbox"/>	<i>Renouvellement de l'infrastructure serveur et réseau (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	34
<input type="checkbox"/>	<i>Mise en redondance des éléments assurant la sécurité de l'infrastructure serveur et réseau de la CACL (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	34
<input type="checkbox"/>	<i>Renforcement de la sécurité des équipements clients (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	34
<input type="checkbox"/>	<i>Authentification à deux facteurs (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	34
<input type="checkbox"/>	<i>Filtrage d'URL et sensibilisation des usagers du SI (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	34
<input type="checkbox"/>	<i>Sécurisation de l'infrastructure Locale et Office 365 (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	34
<input type="checkbox"/>	<i>Agrandissement du parc informatique (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	35
<input type="checkbox"/>	<i>Sécurisation électrique du système d'information (nouveaux crédits à inscrire)</i> .....	35
<b>VI</b>	<b>LE SERVICE MOYENS GENERAUX</b> .....	<b>36</b>
<input type="checkbox"/>	<i>La Gestion de la flotte automobile</i> .....	37
<input type="checkbox"/>	<i>Marchés de prestations de service</i> .....	37
<input type="checkbox"/>	<i>Marché de prestation multi technique</i> .....	38
<input type="checkbox"/>	<i>Mission d'inventaire physique du patrimoine de la CACL (les actifs)</i> .....	38
<input type="checkbox"/>	<i>Déploiement "Service Public +"</i> .....	38
<input type="checkbox"/>	<i>Maintenance des Zones d'activités économiques (ZAE)</i> .....	38
<input type="checkbox"/>	<i>Extension du bâtiment siège</i> .....	39

## I LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE PERFORMANCE RESSOURCES INNOVATION (DGA-PRI)

L'objectif de la DGA PRI est de conforter le pilotage stratégique de la DGS en développant une stratégie de ressources de la CACL en interne et aussi en élargissant la réflexion au niveau du bloc communal.



- **Mutualisation entre la CACL et ses communes membres (crédits à inscrire pour 2024)**

Prévus par la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) de 2010, les schémas de mutualisation des services entre les communes et leurs intercommunalités visent une meilleure organisation des services selon les termes du législateur inscrits à l'article L 5211-39-1 du CGCT.

La CACL a élaboré son schéma de mutualisation en 2016. Les actions prévues dans ce schéma initial ont été mises en œuvre partiellement et de nouvelles actions non inscrites ont été réalisées.

La création de la DGA PRI devrait permettre de renforcer le pilotage de ce schéma et relever les défis suivants :

- Montrer rapidement que des économies sont possibles ;
- Intégrer systématiquement les communes et renforcer la transversalité ;
- Valoriser les actions réalisées et partager la vision de l'intercommunalité pour créer une identité communautaire ;
- Construire un processus décisionnel de plus en plus collaboratif ;

- Construire un plan d'actions agile à réactualiser chaque année.

En effet, l'intercommunalité est parfois vue comme concurrente de la commune alors qu'il est fondamental de se positionner comme partenaire, d'autant que les usagers continuent à s'adresser à cet échelon de proximité. La communauté d'agglomération doit donc renforcer ses liens avec les communes en partageant davantage l'information et la vision communautaire, ainsi qu'en construisant un processus décisionnel plus collaboratif.

En 2023, le premier service commun de Guyane a été lancé : les service « Protection des données » (voir chapitre III).

Le plan d'actions proposé pour 2024 est le suivant :

- Poursuite des actions dans le domaine de l'énergie sur l'ensemble des communes (éclairage public, isolation, ...);
- Poursuite des actions démarrée dans le cadre de la convention informatique, numérique et protection des données (contractualisation avec les communes de Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly et Roura) avec la mise en place d'un service commun « Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) » pour les communes intéressées ;
- Poursuite du schéma directeur du patrimoine et du projet de SAE (système d'archivage électronique) ;
- Dans le cadre du pacte financier et fiscal, développement des autres pistes de mutualisation des fonctions finances et fiscalité et notamment le déploiement de l'observatoire fiscal avec les communes ;
- Dans le cadre de la mission d'accompagnement de la direction des ressources humaines et des moyens généraux, étude des pistes de mutualisation de ces fonctions supports.

Ces actions sont décrites plus précisément dans la suite de ce rapport.

Il est prévu **110 000 €** pour poursuivre ces prestations d'accompagnement.

- *Poursuite de l'étude pour la mise en place d'une Centrale d'achats (opération déjà budgétisée)*

Dans le schéma de mutualisation entre la CACL et ses communes membres validé en 2017, il était notamment prévu, dans le cadre du groupe thématique « achats », le lancement de groupement de commandes. L'étude de faisabilité pour la création d'une centrale d'achat public s'inscrit dans le cadre de cette réflexion et poursuit la volonté des communes qui ont participé aux échanges lors des réunions au sein de l'Agglo en 2019 à regrouper et faciliter l'approvisionnement à moindre coût (personnels, structures, respect des procédures et des clauses particulières, temps d'approvisionnement), à alléger les procédures d'achats (y compris pallier le manque de compétences et/ou de temps), de disposer d'une structure unique, pérenne et qui permette de par sa proximité, le développement des PME et autres structures du tissu économique local.

L'achat public étant un levier majeur pour l'économie, la collectivité souhaite aujourd'hui orienter son action vers les TPE/PME. Par ailleurs, les fortes contraintes budgétaires imposent la rationalisation des dépenses. Il est ainsi envisagé de créer une centrale d'achat public, permettant aux collectivités de simplifier leur processus de commande par le biais d'un catalogue en ligne, véritable vitrine et booster pour les structures entrepreneuriales petites et moyennes. Entièrement financée par des fonds publics, elle permettra également de répondre aux objectifs de développement durable, en facilitant l'accès à l'écoulement des productions locales puisque dans la méthodologie d'achat des critères sociaux et environnementaux doivent être intégrés dans les marchés publics, des modalités de stockage et donc de mise à disposition rapides et régulières des « clients » / « utilisateurs » de la centrale d'achat sont à étudier.

Une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) a été choisie, les communes participantes ont été rencontrées et les entretiens de recueil d'information sont en cours.

Les phases de travaux identifiées sont les suivantes :

- Phase 1 : Analyse de l'opportunité (benchmark des types de structures / définition précise des objectifs et enjeux / établissement de scénarios et d'indicateurs)

- Phase 2 : Etude de faisabilité juridique, économique, immobilière, organisationnelle, et analyse des flux (analyse des modalités juridiques et établissement de scénarii économique / financiers / organisation etc.)
- Phase 3 : Elaboration du business plan (suite au choix, formalisation des projections d'évolution et plan d'action sur 3 ans)
- Phase 4 : Accompagnement à la mise en œuvre (rédaction minimale des statuts / animation et conduite du changement / appui à la mise en œuvre / sur une durée d'au moins 2 ans

L'accompagnement demandé aux professionnels (compétence multiples y compris juridiques et financières) a pour but de guider les choix techniques et financiers pour que les élus puissent choisir le meilleur mode de gestion possible pour la structure ainsi créée.

Le montant de cette étude s'élève à 85 000 € sur 4 ans (déjà budgétisé en 2020). Le financement des investissements pour la structure sera déterminé suivant les résultats de la Phase 3.

• *Innovation et démarches de design de services (crédits à inscrire pour 2024)*

La CACL souhaite renforcer l'expertise « **design de politiques et de services publics** ». En effet, le design peut jouer un rôle clé pour aider à passer efficacement de la dimension réflexive et prospective, au champ de l'action et de la conduite des projets publics. L'intégration des usagers et la prise en compte des modes de vie doit se faire de manière plus forte et plus systématique dans les projets de l'institution, ce qui nécessite des compétences renforcées dans le champ des « approches orientées usagers » au sens large, dont le design fait partie intégrante.

De plus, les exigences et habitudes des bénéficiaires de l'action publiques conduisent de plus en plus vers leur participation renforcée à la conception et à la mise en œuvre des offres de services proposées. En ce sens, la collectivité est amenée à associer davantage et plus en amont les bénéficiaires dans la conception des offres de services, afin de compléter les approches plus techniques, gestionnaires et financières nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Enfin, il est nécessaire de renforcer la capacité à accompagner le processus de transformation de la CACL ; particulièrement en contribuant à l'animation de collectifs de travail et à la formalisation d'idées et d'analyses, en vue de construire l'offre de services en intégrant au mieux les usages, expériences et modes de vie des bénéficiaires de l'action publique, tout en tenant compte des contraintes et du contexte propre de la collectivité.

Pour cela, un **accord-cadre** compris entre 10 000 € et **50 000 € par an** (sur 4 ans) a été contractualisé en octobre 2020.

Sur les années 2021 et 2022, cet accord-cadre a permis d'accompagner l'accueil des usagers dans le cadre de la mission Service Public + (à voir dans la partie Moyens Généraux ci-après) ainsi que le déploiement des bornes numériques et la dématérialisation des démarches en ligne (partie DINSI). Des propositions ont été élaborées afin de faciliter le parcours des usagers dans leur relation avec les services de la CACL.

Pour 2023, cette démarche a été poursuivie sur le volet des ressources humaines au niveau des entretiens professionnels et continuera en 2024.

• *Récapitulatif des dépenses DGA-PRI*

En fonctionnement :

Code Article	Libellé Article par nature	2024
617	Etudes et recherche	160 000 €

## II LES PROJETS ENERGIE (ENR)

La transition énergétique est désormais au cœur de nos problématiques. Les communes, faute de ressources nécessaires, se retrouvent souvent dans l'incapacité de mener des projets énergétiques d'envergure.

Un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) a donc été créé fin 2016, au niveau de la communauté d'agglomération, pour accompagner les communes à renforcer leur maîtrise de l'énergie, leur permettant ainsi de s'intégrer davantage dans la transition énergétique.

Ce poste a ensuite évolué en 2020 en Ingénieur Energie pour gérer les projets énergétiques de la CACL, notamment l'animation d'une triple démarche écologique PCAET/COT/CRTE.

En 2022, la CACL a renforcé son équipe interne en recrutant un second CEP pour continuer d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets énergétiques, souvent mutualisés à l'échelle de l'intercommunalité.

- *Mise en place du PCAET/COT/CRTE de la CACL (opération déjà budgétisée)*

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une obligation depuis plusieurs années. C'est le programme support de l'ensemble des projets ayant un aspect énergétique et environnemental de la CACL. Il a été décidé de mutualiser les études du PCAET, du Contrat d'Objectif Territorial (COT) et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le groupement Ginger Burgeap / Aere accompagne la CACL dans la réalisation des études et du plan d'actions PCAET/COT/CRTE pour un montant de 133 123 € (notifié le 19/11/2021) pour 48 mois.

L'Agence Française de Développement (AFD) finance le PCAET à hauteur de 150 000 €.

De même, l'ADEME finance le COT à hauteur de 350 000 €.

ADEME	Aide Forfaitaire COT	75 000 €
	Aide Additionnelle variable Objectifs Référentiels COT	225 000 €
	Aide Additionnelle variable Objectifs Régionaux COT	50 000 €
AFD	PCAET	150 000 €
TOTAL		500 000 €

Il a déjà été budgétisé 500 000 € en 2031 (étude) sur l'opération 231-PCAET/COT/CRTE (anciennement 231-PCAET).

Le PCAET a été approuvé le vendredi 15 décembre 2023 en conseil communautaire, par délibération n°195/2023/CACL.

Pour 2024, le dossier PCAET devra être déposé sur la plateforme ADEME et Direction Générale de la Terre et de la Mer (DGTM), pour approbation finale du PCAET, puis mise en place du plan d'actions. Le groupement mandaté pour réaliser le PCAET a été payé à hauteur de 83 %, soit 110 423 € pour un montant total de 133 123 €. Un avenant d'un montant de **50 000 €** maximum sera établi afin d'ajouter la mission d'accompagnement à la rédaction du mémoire de réponse auprès de la CTG-DGTM.

- *Isolation des bâtiments de la CACL et de ses communes membres (Mutualisation - opération déjà budgétisée)*

Pour mémoire, lors de la séance plénière du vendredi 31 janvier 2020, par délibération n°15/2020/CACL, le Conseil Communautaire a validé le principe d'engager des travaux d'isolation des toitures des bâtiments communaux et a proposé de mutualiser le portage de cette opération. Il a été convenu que les travaux seront lancés par phase en fonction des subventions obtenues.

Ainsi la CACL, en concertation avec les communes, a la charge de la réalisation de l'ensemble des travaux sur des bâtiments communaux (en priorité des écoles).

Le but étant de mutualiser les primes CEE sur l'ensemble des bâtiments, le tout coordonné par une maîtrise d'œuvre interne s'assurant de l'adéquation des travaux à la réglementation.

Le montant total de l'opération est estimé à 4 900 853 € :

Financier	Poste de dépense	Montant	Taux
Etat – DSRE 2021	Travaux de 10 établissements scolaires	1 240 853 €	25%
Etat - AFD	Maîtrise d'œuvre	100 000 €	2%
Etat - DETR 2021	Maîtrise d'œuvre + Travaux	400 000 €	8%
Etat - DSIL 2022	Maîtrise d'œuvre + Travaux	500 000 €	10%
Etat-Europe-Fonds Vert	MOe + Travaux	260 000 €	5%
Etat - DSIL 2023	Maîtrise d'œuvre + Travaux	500 000 €	10%
Etat – FEI 2024 (A DEPOSER)	Maîtrise d'œuvre + Travaux	900 000 €	18%
Autofinancement communes + CACL (400 000 €)	Maîtrise d'œuvre + Travaux	1 000 000 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>Maîtrise d'œuvre + Travaux</b>	<b>4 900 853 €</b>	<b>100%</b>

Les travaux ont débuté en octobre 2023 sur 2 établissements scolaires de Cayenne et 1 de Macouria.

La fin des travaux est prévue pour 2024. Les travaux débuteront dans les communes dont l'avenant N°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) a été signé. Un dossier FEI (subvention Etat) sera déposé en 2024 pour financer les travaux sur les établissements scolaires de Matoury. La convention CEE avec EDF sera signée début 2024.

**Pour 2024, les crédits supplémentaires à inscrire sont de 3 660 438,70 €.**

• *Rénovation énergétique des établissements scolaires des communes de la CACL (Mutualisation - crédits à inscrire pour 2024)*

Dans la continuité de l'opération ci-dessus, la CACL souhaite poursuivre l'isolation des murs et plafonds d'établissements scolaires, mais également introduire les questions de désimpermeabilisation et renaturation des sols des espaces extérieurs afin de s'inscrire dans la transition énergétique et bénéficier des financements des nouveaux programmes nationaux (Fonds Chêne ...).

La première étape est la réalisation d'un diagnostic qui portera sur le bâti (charpentes/couvertures, étanchéité et faux-plafonds) et sur la végétalisation et déminéralisation des cours de récréation et parking. L'enveloppe prévisionnelle des diagnostics s'élève à 250 000 € (**65 000 €** part CACL).

Un dossier pour le Fonds Chêne 2 a été déposé en décembre 2023, afin d'obtenir une subvention de 185 000 € (74 %).

**Pour 2024, les crédits à inscrire pour 2024 sont de 250 000 €.**

• *Travaux de rénovation des installations d'éclairage public (Mutualisation - opération déjà budgétisée)*

Il est proposé ici de mutualiser :

- L'ingénierie de la CACL sur la thématique énergie et notamment le montage, la mise en œuvre et le suivi de l'opération ;
- Les travaux afin de créer un effet d'échelle et ainsi diminuer le prix de certains équipements pour limiter la part d'autofinancement.

Les travaux seront lancés par phases selon les subventions qui pourront être obtenues.

La CACL a déposé plusieurs demandes de subventions, récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Financier	Poste de dépense	Montant	Taux	Statut
DETR/DSIL 2023	Maîtrise d'œuvre	250 000 €	2,83 %	Convention signée

	Coffrets – Phase 1	50 000 €		
FEDER 2023	Maîtrise d'œuvre, Coffrets et luminaires	3 331 677 €	31,38%	Demande envoyée
Fonds Vert 2024	Luminaires	1 000 000 €	9,42 %	Demande envoyée
EDF	Luminaires	3 862 000 €	36,37%	APO à signer
Auto-financement des communes		2 123 524 €	20 %	
Total		10 617 201 €	100 %	

La répartition des dépenses par postes est détaillée dans le tableau suivant :

Poste de dépense	Montant estimatif
<i>Diagnostic (effectué en 2022)</i>	<i>96 824 €</i>
Maîtrise d'œuvre	588 701 €
Communication	100 285 €
Luminaires	7 778 500 €
Coffrets	2 250 000 €
TOTAL	10 617 201 €

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 03/11/2023. Le dossier de demande de subvention FEDER a été déposé le 13/11/2023.

Les travaux débiteront en 2024 dans les communes dont l'avenant n°1 à la convention MOD aura été signé.

**Pour 2024, les crédits à inscrire pour 2024 sont de 5 462 530,15 €, correspondant à un report des crédits votés en 2023.**

- *Rénovation et Autoconsommation photovoltaïque – phase 1 (Mutualisation - opération déjà budgétisée)*

La CACL a choisi d'installer des centrales photovoltaïques en autoconsommation sur 4 de ses bâtiments. Les premiers sites concernés sont la station d'épuration (STEP) Leblond, le port du Larivot, la plateforme de compostage et le centre EKOTRI. Les études projets et la consultation des entreprises, avec rapport d'analyse des offres ont déjà été effectué.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été terminées en 2023. Une subvention FEDER d'un montant de 267 181 € a été perdue en 2023. Un nouveau dossier FEDER d'un montant de 245 022 € a été déposé le 29/12/2023.

La notification des entreprises travaux sera effectuée lorsque la CACL aura eu un retour positif de la demande FEDER .

Poste de dépense	Montant
Maîtrise d'œuvre	45 763 €
Travaux	549 788 €
TOTAL	595 551 €

Financier	Poste de dépense	Taux	Montant	Statut
DETR 2021	Maîtrise d'œuvre et travaux	39%	231 419 €	
FEDER	Travaux	41%	245 022 €	Demandée
CACL	Travaux et maîtrise d'œuvre	20%	119 110 €	
TOTAL		100%	595 551 €	

**Pour 2024, les crédits à inscrire pour 2024 sont de 595 551 €.**

- *Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs des 6 communes de la CACL (Mutualisation - opération déjà budgétisée)*

Ce projet consiste à réaliser les études, à faire appel à une maîtrise d'œuvre et à lancer les travaux pour la rénovation de l'éclairage des stades sportifs des 6 communes de la CACL.

Ces travaux permettront, entre autres, de réduire la pollution lumineuse, la consommation énergétique et la dépense financière liés à ces équipements sportifs : stades, complexes sportifs, piscines, aire de jeux, etc...

Une enquête réalisée en 2023 auprès des communes a permis de recenser 86 équipements potentiels pour une superficie d'environ 420 000 m<sup>2</sup>. La convention de maîtrise d'ouvrage délégué (MOD) a été validé par délibération N°139/CACL/2022 en séance plénière le 23/09/2022.

Le coût des travaux estimatifs est de 3 610 000 €. Le projet sera segmenté en phase, en fonction des financements disponibles.

En 2024, les communes devront signer la convention MOD. Les premiers diagnostics seront lancés.

Poste de dépense	Montant estimatif
Diagnostic	318 242 €
MOe + Travaux	3 310 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 610 000€</b>

Le diagnostic sera lancé au premier semestre 2024. A l'issu de ces premières études, la CACL envisagera le lancement d'une maîtrise d'œuvre et de travaux pour les communes qui le souhaitent.

Financier	Poste de dépense	Taux	Montant	Statut
ADEME	Diagnostic	25%	80 255,00 €	Convention signée
AFD	Diagnostic	13%	42 000,00 €	Convention signée
DETR-DSIL/ CACL	Diagnostic	62%	195 987,00 €	Demande envoyée
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>318 242,00 €</b>	

Une demande de subvention DETR-DSIL 2024 a été déposée pour financer les études de maîtrise d'œuvre.

Financier	Poste de dépense	Taux	Montant	Statut
DETR-DSIL 2024	Diagnostic et Maîtrise d'œuvre	14%	500 000 €	Demande envoyée
A définir	Travaux	86%	3 110 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>3 610 000 €</b>	

**Pour 2024, les crédits à inscrire sont de 320 000 €.**

- *Construction de 2 ombrières parking sur le siège de la CACL (opération déjà budgétisée – crédits supplémentaires à inscrire)*

Afin de pouvoir alimenter la flotte automobile de la CACL, qui passe progressivement aux véhicules électriques, deux ombrières supplémentaires seront installées sur le parking de la CACL. La taille de l'infrastructure nécessite l'ajout d'un transformateur électrique et le remplacement d'un TGBT. L'installation de bornes de recharges de véhicules électriques est également comprise dans le marché de la maîtrise d'œuvre.

Poste de dépense	Montant
Maîtrise d'œuvre	28 344 €
Généralité	7 500 €
Installation d'ombrières photovoltaïque (+20%)	418 560 €
Borne IRVE	72 000 €

Remplacement du TGBT	48 000 €
Poste de transformation 630 kVA	136 000 €
Total	710 404 €

La maîtrise d'œuvre a remis une première étude AVP en novembre 2023.

La CACL fera passer un avenant en 2024 afin d'ajouter des missions à la maîtrise d'œuvre. La CACL prévoit l'ajout d'une étude pour un poste transformateur (comprenant les futurs besoins de l'extension siège) ainsi qu'une étude pour une structure en bois pour les ombrières. En complément de la création des deux ombrières sur le parking du siège de la CACL, 40 bornes de recharge de véhicules électriques seront installées. Le montant estimé suite à la maîtrise d'œuvre du projet ombrière est de 72 000 €. Ces bornes ne pourront pas être subventionnées par la demande FEDER qui sera effectuée en janvier 2024.

Financier	Poste de dépense	Taux de financement	Montant	Statut
FEDER	Travaux	72%	510 723 €	Demande à envoyer
CACL	Travaux et maîtrise d'œuvre	28%	199 681 €	
	TOTAL	100%	710 404 €	

Pour 2024, les crédits à inscrire pour 2024 sont de **710 404 €**. Un avenant financier sera effectué afin d'ajouter les nouvelles missions au contrat de la maîtrise d'œuvre.

- *Communication sur les projets Energie (opération déjà budgétisée)*

Les projets de rénovation et de maîtrise de l'Energie prennent progressivement de l'envergure : projets mutualisés à l'échelle de l'intercommunalité depuis 5 ans, Conseillère en Energie Partagée, lancement du PCAET, etc...

Il est donc important de communiquer sur les résultats de ces projets, mais aussi de continuer la sensibilisation des usagers.

Pour 2024, il est proposé d'inscrire **20 000 €** de crédits (COM).

- **Récapitulatif des dépenses ENR**

**Pour les opérations 267, 268, 269 et 352 :**

La CACL réalise les opérations mutualisées et est désignée comme étant le mandataire des communes. L'opération ne rentre pas dans le périmètre des compétences de la CACL et à ce titre, la CACL ne pourra assumer aucune dépense, qui pourrait être assimilée à une subvention au bénéfice de la commune. L'opération est donc neutre sur le budget de la CACL.

Conformément au plan comptable M57 et dans le cadre de l'article D 1611-22 qui prévoit la tenue d'une comptabilité séparée, la CACL attribue à la présente opération les numéros 001, 002 et 003 et retracera les opérations objets des présentes dans les comptes 4581001 et 4582001, qui constituent des chapitres budgétaires.

Code Op.	Libellé Article par nature	Libellé Opération d'équipement	Demandé CP
231	Frais d'études	PCAET/COT/CRTE	0,00
262	Frais d'études	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	0,00
265	Frais d'études	Construction d'ombrières parking	32 684,00
267	Frais d'études	Rénovation EP	0,00
268	Frais d'études	Rénovation et autoconsommation PV	50 000,00
269	Frais d'études	EP équipements sportifs	320 000,00
270	Frais d'études	Diagnostics énergétiques du parc CACL	0,00
271	Frais d'études	Pollution lumineuse et biodiversité	0,00
324	Frais d'études	Création de bornes de recharge VE	0,00
268	Constructions	Rénovation et autoconsommation PV	550 000,00
269	Constructions sur sol d'autrui	EP équipements sportifs	0,00
265	Installations, matériel et outillage techniques	Construction d'ombrières parking	632 800,00
262	Dépenses (à subdiviser par mandat)	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	3 660 438,70
267	Dépenses (à subdiviser par mandat)	Rénovation EP	5 462 530,15
352	Dépenses (à subdiviser par mandat)	Rénovation énergétique des établissements scolaires des communes de la CACL	65 000,00
269	Autres	EP équipements sportifs	122 255,00
267	FEDER	Rénovation EP	0,00
262	Dotation d'équipement des territoires ruraux	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	0,00
268	Dotation d'équipement des territoires ruraux	Rénovation et autoconsommation PV	0,00
262	Recettes (à subdiviser par mandat)	ISOLATION DES BATIMENTS DES COMMUNES	1 600 853,00
267	Recettes (à subdiviser par mandat)	Rénovation EP	300 000,00
352	Recettes (à subdiviser par mandat)	Rénovation énergétique des établissements scolaires des communes de la CACL	185 000,00

### III LE SERVICE COMMUN PROTECTION DES DONNEES

---

Le règlement général sur la protection des données (« RGPD ») adopté au sein de l'Union européenne le 27 avril 2016 et entré en application le 25 mai 2018, impose la nomination d'un délégué à la protection des données (appelé DPO, "Data Protection Officer") ainsi que le respect de principes, règles et procédures afin de protéger les données personnelles des personnes concernées par les différents traitements de données mis en place au sein des entreprises et organismes publics. La CACL ainsi que les communes, en tant qu'organismes publics, sont soumises à cette réglementation et doivent se mettre en conformité avec la réglementation afin de se prémunir contre les risques de sanctions financières pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros.

Les travaux de mise en conformité de la CACL ont été initiés dès 2020 et se poursuivent au fil du temps au travers de la sensibilisation régulière des agents, l'établissement d'un registre des traitements et la mise en place de procédures. Une mise à jour du registre des traitements a été réalisée après audit de l'ensemble des services en juin 2023.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la CACL propose un accompagnement au bénéfice de ses communes afin de leur apporter une expertise et une méthodologie afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

Prenant initialement la forme d'une convention de partenariat proposée aux communes, cet accompagnement s'est concrétisé par la création d'un service commun "protection des données" entre la CACL membre porteur du service, et l'ensemble des communes membres de la CACL soit 7 établissements. Une convention en ce sens a été signée par l'ensemble des parties au mois d'octobre 2023. Ce service commun est ainsi composé d'une déléguée à la protection des données en poste depuis juin 2020 et d'une chargée de mission, recrutée en juin pour renforcer l'effectif.

Chaque membre du service commun dispose d'un nombre d'unités de fonctionnement attribués par mois (*de 1 à 6 jours par mois selon le membre*) eu égard au nombre d'habitants de la commune et au nombre approximatif de traitements de données personnelles. L'unité de fonctionnement correspond à un jour travaillé par l'ensemble du service commun (soit deux agents).

Le reste du temps est affecté au membre porteur du service commun, la CACL. Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique de la CACL mais sont en lien direct avec le directeur général des services de chaque membre du service commun pour les missions le concernant. Ils sont, par ailleurs, soumis à une obligation de confidentialité à l'égard de chacun des membres du service commun pour lesquelles ils interviennent.

Le coût annuel du service commun a été évalué à 136 588 € (masse salariale, outil de pilotage et adhésion à un réseau de pairs) hors coûts liés au poste de travail, au matériel, aux déplacements et à la formation des agents du service commun. Les coûts du service commun sont partagés entre les différents membres composant le service commun en fonction du nombre d'unités de fonctionnement attribuées : Cayenne (37 224 €), Matoury (18 504 €), Rémire-Montjoly (18 504 €), Macouria (12 408 €), Roura (6 204 €), Montsinery-Tonnégrande (6 204 €). Le coût restant (37 540€) est assumé par la CACL ainsi que les dépenses non incluses. Le coût ainsi que les participations de chaque membre seront réévalués annuellement sur la base d'un bilan annuel.

Pour l'année 2024, l'orientation stratégique du service commun va principalement s'articuler autour de quatre axes :

- La sensibilisation de l'ensemble du personnel des membres du service commun et la formation des agents exploitant des données particulièrement sensibles ou confidentielles (ex : ressources humaines, santé et social) y compris en déployant des méthodes innovantes de sensibilisation et de communication ;

- La rédaction et la mise à jour – le cas échéant – des registres de traitements de données ainsi que la rédaction d'un état des lieux destiné à mesurer le niveau de conformité, identifier les pratiques et proposer des recommandations ;
- La mise en œuvre des mesures identifiées comme prioritaires (information des personnes,
- L'identification d'un mode de fonctionnement pérenne pour le service commun tant sur le plan de la méthodologie que sur le plan de l'efficacité auprès de ses membres.

- **Accompagnement de la mise en conformité RGPD de la CACL et des communes membres et fonctionnement du service commun**

Compte-tenu de l'importance du chantier de mise en conformité, il est nécessaire de prévoir une assistance du service de protection des données en ayant recours à un ou plusieurs prestataires externes spécialisés dans la mise en conformité, et ce notamment, pour sensibiliser le personnel et établir des documents, outils et procédures prêts à l'emploi ainsi que des analyses le cas échéant permettant de respecter les obligations essentielles du RGPD (clauses types pour les contrats incluant un traitement de données, procédure de gestion des droits des personnes concernées, stratégie d'archivage des données avec détermination de durées de conservation...).

Le service commun « protection des données » constitue le premier service commun de la CACL et rassemble l'ensemble des communes membres. Par conséquent, sa gestion, son pilotage et son organisation sont. Les travaux de création du service commun ont été réalisés en autonomie par la CACL. Un prestataire a été sollicité au moment de sa création afin d'accompagner la CACL dans son démarrage et sa mise en œuvre pour la première année (15 000 €). Il a été prévu que le prestataire intervienne ponctuellement jusqu'à la fin de la première année du service : la majorité des interventions ayant déjà été consommée. Cependant, le bilan à mi-parcours va nécessiter des ajustements et de nouvelles contributions afin d'assurer un mode de fonctionnement efficace et performant du service commun.

Dans ce contexte, il est proposé d'inscrire un montant de **40 000 €** pour le recours à des prestataires externes sur les volets suivants d'accompagnement sur l'aide au pilotage et au fonctionnement du service commun, la sensibilisation du personnel et la rédaction de livrables (analyses, procédures et autres documents) nécessaires aux obligations réglementaires.

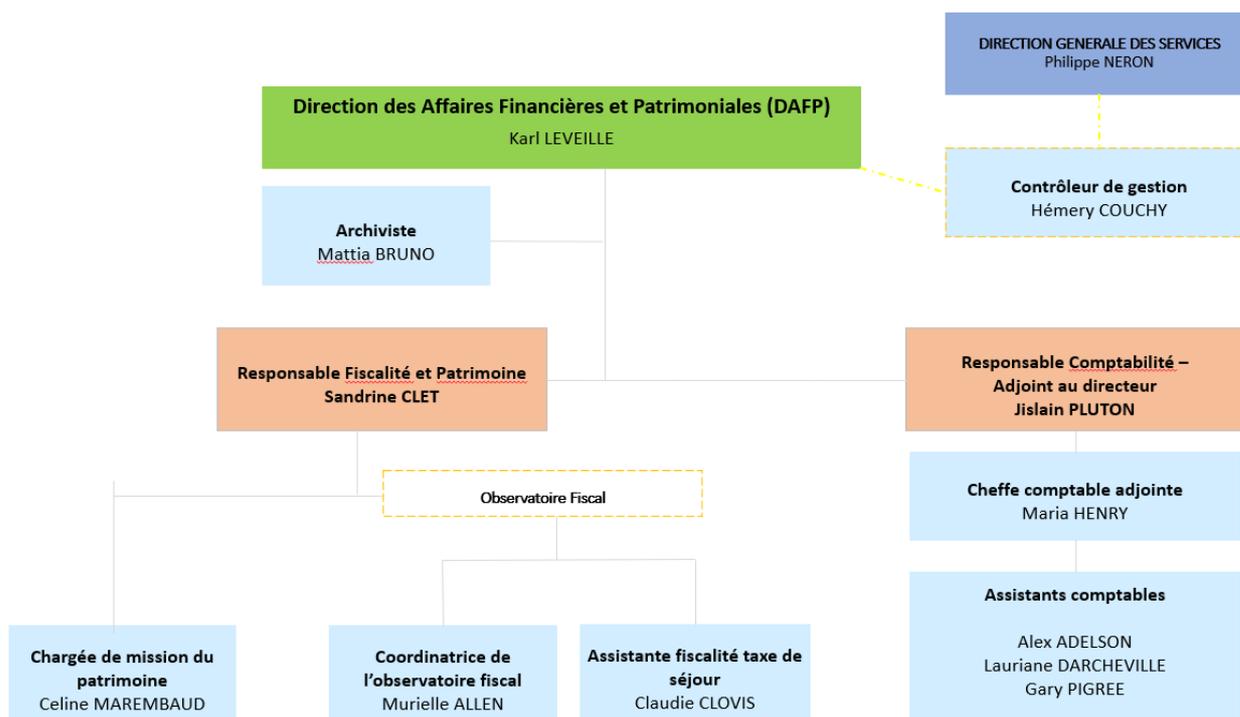
- **Sensibilisation des agents de la CACL et des communes membres à la protection des données (crédits à inscrire pour 2023)**

Les agents sont les premiers acteurs du traitement des données personnelles au quotidien dans le cadre de leurs missions et doivent, dans ce cadre, acquérir les bons réflexes et les bonnes pratiques. Ainsi, la sensibilisation est le préalable nécessaire à toute opération de mise en conformité de grande ampleur puisqu'elle permet de diffuser à la fois les connaissances requises pour mettre en œuvre la réglementation. Toutefois, afin de toucher efficacement le public visé, il importe de leur transmettre une information leur permettant d'identifier clairement les situations qui appellent une vigilance particulière au regard de la réglementation et les actions qui doivent en découler. Cela appelle de recourir à des méthodes innovantes de sensibilisation telles que la diffusion de courtes vidéos retraçant des actes de leur quotidien professionnel, la mise en situation réelle des agents plus particulièrement concernés au travers de jeux sérieux par exemple. Aussi, les services du délégué à la protection des données étant mutualisés auprès de l'ensemble des communes du bloc, une campagne de sensibilisation globale qui peut être, à souhait, réutilisée d'une commune à une autre apparaît plus adaptée. L'objectif est d'informer et former les agents sous un format innovant qui répond aux codes actuels de la communication. Ces différentes actions de communication nécessitent de faire appel à des expertises externes ou des produits destinés à diffuser la culture de la protection des données.

Il est ainsi proposé d'inscrire un montant de **35 000 €** pour le recours à des prestataires externes afin d'assurer la création de ces supports de communication et notamment, la réalisation, le montage et l'habillage (génériques, synthés etc.) de vidéos de sensibilisation, d'assurer la création de produits en lien avec la protection des données. Cette dépense a déjà été inscrite en 2023 : il est donc sollicité un report.

### III LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET PATRIMONIALES (DAFP)

La DAFP a été créée en septembre 2019, dans le cadre de la réorganisation de la CACL acte 2 qui concernait les directions ressources.



La DAFP est une direction support qui doit permettre à l'exécutif, au DGS et aux autres directions d'atteindre les 3 objectifs suivants :

1. Optimiser et fiabiliser les procédures pour améliorer la performance
  - Revue des processus et procédures de traitement pour la chaîne budgétaire et comptable
  - Missions d'assistance et de pilotage aux autres directions
  - Optimiser les recettes globales de l'EPCI
  - Valoriser les immobilisations
  
2. Mettre en place un pilotage stratégique des ressources en développant le contrôle de gestion au travers d'un contrôleur de gestion garant du contrôle de gestion interne à la DAFP, et partagé avec la DGS pour le contrôle de gestion financière des directions.
  - Pilotage financier de l'Agglo avec la mise en place et le suivi d'indicateurs de performance
  - Réaliser des analyses financières rétrospectives et prospectives
  - Optimiser la gestion de la dette, la trésorerie et les garanties d'emprunt
  
3. Développer une stratégie patrimoniale et fiscale à l'échelle du bloc dans un contexte budgétaire sous tension à l'heure du transfert de nouvelles compétences et du développement des nouvelles compétences.
  - Gestion du patrimoine : cartographie détaillée des actifs, organisation pédagogique pour accompagner la gestion et la valorisation du patrimoine
  - Stratégie fiscale : corriger les anomalies et élargir les bases afin de déterminer de nouvelles marges de manœuvres via les ressources fiscales du bloc
  - Optimiser la gestion de la dette, la trésorerie et les garanties d'emprunt

Plus globalement la DAFP devra veiller à la maîtrise des risques dus à l'hétérogénéité des pratiques au sein des différentes directions car la dématérialisation de la chaîne comptable et la remise à plat de l'organigramme a fortement contribué à la réorganisation de la direction dans l'approche métier.

La DAFP s'oriente davantage vers un rôle plus stratégique auprès de la Direction Générale et de conseil auprès des directions, qui nécessite une professionnalisation de la fonction avec des gestionnaires plus qualifiés.

La DAFP doit devenir à terme, un organe de conseil et d'audit, tout en assurant la fonction comptable importante pour l'EPCI majeur de Guyane.

- *Mise à jour du pacte financier et fiscal et accompagnement à la mise en œuvre*

La CACL a validé son 1<sup>er</sup> pacte financier et fiscal en janvier 2017 (période 2016-2022). En effet, l'élaboration d'un « pacte financier et fiscal » est obligatoire pour tous les EPCI signataires d'un contrat de ville, « visant à réduire les disparités des charges et des recettes entre [les communes] » (article 1609 nonies c CGI).

« Ce pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges, des règles d'évolution des [Attributions de Compensation], des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'EPCI pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou versements au titre du FPIC].

Plus généralement, on entend par pacte financier et fiscal, la réflexion globale menée en commun par un EPCI et ses communes membres pour déterminer l'équilibre des relations financières et fiscales : fiscalité, versements, investissements etc.

La CACL s'est engagée dans l'élaboration d'un pacte financier et fiscal afin de définir et de mettre en œuvre des orientations partagées conciliant :

- Le développement des solidarités
- La réalisation de projets impactant l'ensemble du territoire
- La prise en compte des marges financières restreintes des différents acteurs

Le nouveau pacte financier et fiscal a été validé par le Conseil Communautaire le 28 janvier 2022. Cette mutualisation de la fonction finance et notamment remise en route de l'observatoire fiscal intercommunal passera par l'accompagnement des communes-membres et sera poursuivi en 2024 par le plan d'actions suivant :

- Planning de rencontre des communes restantes pour présenter le diagnostic fiscal ;
- Convention entre la CACL et les Communes-membres à valider (prestation de service ou service commun) ;
- Mise en œuvre de la vérification sélective des locaux avec les communes volontaires ;
- Poursuite des actions d'optimisation des bases des locaux commerciaux à l'aide du logiciel OFEA.

- *Mise en place du contrôle de gestion*

La DAFP doit être la garantie de la fiabilité des comptes de l'EPCI, du respect des règles budgétaires et comptables, du pilotage des efforts de bonne gestion et de maîtrise des dépenses. Elle doit s'orienter, dorénavant, davantage vers un rôle plus stratégique auprès des directions.

La structuration du contrôle de gestion est primordiale. Les enjeux du contrôle de gestion sont les suivants :

- Améliorer la connaissance des coûts de la CACL ;
- Maîtriser les coûts et les recettes ;
- Accentuer le contrôle au niveau des satellites de la CACL ;
- Suivre et améliorer la performance de l'action de la CACL ;
- Accroître la capacité d'anticipation, tant sur la PPI (programmation pluri-annuelle d'investissement) que sur la PPS (programmation pluri-annuel de service) ;
- Impliquer le management dans le déploiement du projet stratégique de la CACL.

- *Archivage*

Suite au recrutement d'un nouvel archiviste en octobre 2021 sur un poste pérenne. Un travail a été effectué pour finaliser le traitement des archives. Ce travail est toujours en cours.

Durant l'année 2023, l'archiviste s'est occupé de différents dossiers simultanément :

- Il a continué le traitement des archives du local dédié aux archives dans la continuité du cadre de classement mis en place par l'ancien archiviste. En parallèle, un traitement des archives des services suivants a été réalisé : service Environnement-Déchets et Eau potable. Le traitement des archives du service Eau potable est toujours en cours.
- L'archiviste a également mis en place des sessions de sensibilisation par le biais de fiches de procédures se trouvant sur le SharePoint, de web k'fé ou bien lors des rencontres des managers, CODIR ainsi que des réunions de service, sur les thèmes suivants : l'archivage, la durée de vie des documents, sur le tri et sur le nommage.

D'autres actions sont prévues tout au long de l'année pour sensibiliser les agents concernant la question des archives publiques (micro-réunion par service, mise en place d'un mois de sensibilisation pour le tri en fin de chaque année, diffusion de vidéos de présentation sur le cycle de vie des documents). Un accompagnement des services est également envisagé.

La rédaction d'un plan de classement et de tableaux de gestion (version papier et électronique) des documents, produits et reçus par les services, est en cours de réalisation et sera complétée régulièrement suite au passage de l'archiviste dans les différents services.

Courant 2024, il est prévu une continuité dans l'élimination des documents et des dépôts aux archives territoriales de Guyane (ATG). Aussi, des interventions sont envisagées au sein des services suivants : Service Eau potable-Assainissement, Direction du Développement et de l'Attractivité Economique (DDAE), Service Ressources Humaines (RH), et certains bureaux de la Direction.

Enfin, il pourrait être envisagé de mutualiser l'archiviste avec les communes-membres intéressées.

- ***Système d'Archivage Electronique (SAE)***

La CACL a engagé des processus de dématérialisation dans l'ensemble des domaines métiers avec les documents d'activités qui s'y rattachent. Suite à l'audit des processus métiers dématérialisés pour la mise en place de l'archivage numérique (SAE) finalisé en 2021, plusieurs solutions ont été présentées à la CACL ainsi qu'à la commission de mutualisation (du 26 mai 2021) en présence du directeur des archives territoriales de Guyane.

La CTG a confirmé son souhait par courrier du 17 novembre 2021 de participer avec la CACL au déploiement d'un SAE mutualisé. Au cours de l'année 2022, la CTG a émis le souhait de tester le programme interministériel d'archives électronique "VITAM" mis à disposition par les services de l'Etat.

Après la présentation du programme, la CTG devait avoir recours au programme test afin de savoir si ce programme pouvait être adapté à la Guyane. Cependant, la version Test du programme n'a pas encore été testée au sein de la CTG. L'objectif pour 2024 est l'exploitation de ce programme test par la CTG. De même, la CACL doit quantifier et classer en fonction du degré de sensibilité des informations ses flux (juridiques, financiers, etc.).

## **1. Le Service Comptabilité**

Les objectifs du service pour 2024 seront :

- Renforcer le suivi des engagements comptables et juridiques en collaboration avec les services instructeurs ;
- Améliorer le traitement des mandats afin de respecter le délai global de paiement de 30 jours en maintenant un dispositif ad'hoc avec reporting ;
- Établir un Guide de Procédure concernant les services instructeurs sur le rapprochement des factures ;
- Optimiser les recettes en collaboration avec les services instructeurs pour un meilleur suivi des titres de recette ;
- Contrôler les comptes d'immobilisation pour donner une image fidèle du patrimoine ;
- Retracer de façon objective les données financières de l'action publique locale et les modalités de son financement ;
- Indiquer les choix politiques en relation avec la nomenclature fonctionnelle de la M57.

## 2. Le Service Fiscalité et Patrimoine

- Fiscalité**

Depuis 2012, la CACL participe au recensement des bases d'imposition en collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de la Guyane et avec les communes membre de l'EPCI. En 2020, le travail de collaboration a été perturbé par la crise sanitaire. Le travail de partenariat et les contrôles sur le terrain ont été rendus plus difficiles.

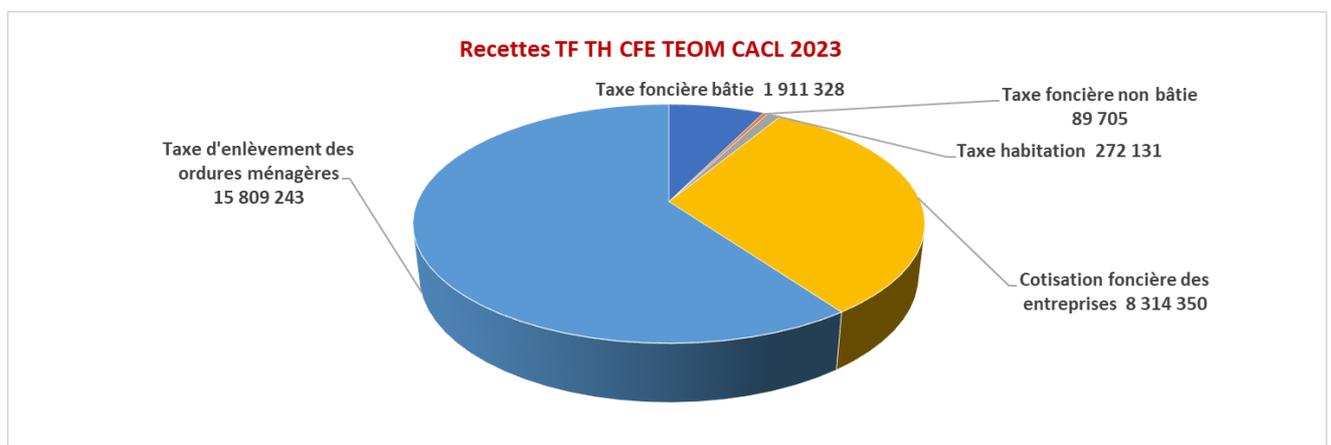
Il avait été prévu de contrôler la réalité ou non de la vacance déclarée concernant les locaux commerciaux. Une vacance pour un commerce correspond à une absence d'occupation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, qui entraîne une non-imposition à la CFE et une recette en moins pour la CACL. La DGFIP fournit chaque année à l'observatoire fiscal de la CACL, un fichier des locaux commerciaux vacants au 1<sup>er</sup> janvier. Le progiciel d'observation fiscale OFEA permet de cibler les locaux commerciaux vacants les plus importants à contrôler.

Ce travail repris en 2022 s'est poursuivi en 2023 sur tout le territoire de la CACL et a permis de relever quelques anomalies qui ont été signalées à la DRFIP.

Les enjeux de la fiscalité seront bien sûr de continuer à travailler sur l'élargissement des bases fiscales en renforçant la collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). À ce titre une convention de partenariat entre la CACL et la DRFIP a été établie et signée. Le tableau ci-dessous représente l'évolution des recettes fiscales liées aux impôts directs locaux perçues par la CACL qui augmentent d'environ 8% par rapport à l'année 2022.

Evolution du produit de la fiscalité directe locale

<b>CACL - Impôts</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit perçu 2021</b>	<b>Produit perçu 2022</b>	<b>Produit perçu 2023</b>
Taxe foncière bâtie	1,96%	1 699 403	1 774 778	1 911 328
Taxe foncière non bâtie	4,30%	83 162	81 740	89 705
Taxe habitation	1,80%	193 692	214 481	272 131
Cotisation foncière des entreprises	26,63%	7 492 915	7 748 643	8 314 350
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	24,60%	14 026 421	14 649 919	15 809 243
	<b>TOTAL PRODUIT FISCALITE DIRECTE LOCALE CACL</b>	<b>23 495 593</b>	<b>24 469 561</b>	<b>26 396 757</b>
<b>Source Etat fiscal 1386-RC</b>	<b>Variation (%)</b>	<b>-6,3%</b>	<b>4,1%</b>	<b>7,9%</b>



Les dépenses liées au fonctionnement du service fiscalité pour l'année 2023 s'élèvent à environ 34 000 €.

**DEPENSES LIEES A L'OBSERVATOIRE FISCAL POUR L'ANNEE 2023**

DESIGNATION	DEPENSES
MISSION CONSEIL, FORMATION ET OPTIMISATION FISCALE	18 000 €
ABONNEMENT OFEA4 ANNUUEL 6 COMMUNES	4 700 €
CONTRAT MAINTENANCE, HEBERGEMENT ET DEPLOIEMENT PROGICIEL OFEA ET SOLEA	11 230 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 930 €</b>

○ **La Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, des travaux se sont poursuivis pour actualiser les paramètres d'évaluation (secteurs, tarifs et coefficients de localisation). Les propositions de modifications de ce projet ont été transmises à la CDVL, laquelle n'a pas statué. Selon les directives gouvernementales le projet est reporté à 2025. Ce report est introduit par un amendement au projet de loi de finances. Lequel étant conservé par le gouvernement avec l'utilisation du 49.3 pour l'adoption du projet. Les valeurs locatives des locaux commerciaux évolueront donc en fonction de la grille tarifaire départementale entre 0,5 et 1%.

Il est à noter que la CACL a perdu l'opportunité de proposer de nouveaux paramètres d'évaluation (coefficients de localisation) permettant d'optimiser les recettes liées aux locaux professionnels (CFE). La CACL se retrouve dans le cas de décès et démission de quatre des membres titulaires de sa commission. Comme le prévoit le CGI, il sera procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer.

○ **Observatoire Fiscal**

Dans le cadre de la mutualisation de l'observatoire fiscal avec le bloc communal, la CACL a proposé aux communes de les accompagner dans l'analyse et l'optimisation de leurs bases fiscales et dans la création « d'observatoires fiscaux » ou « de cellules fiscales », afin de renforcer la connaissance des données de fiscalité locale et être plus efficaces.

Aussi, la CACL dotée d'un logiciel d'observation de la fiscalité (OFEA), a mis gracieusement à disposition des communes membres l'accès à cet outil et propose l'expertise de son observatoire fiscal. A ce jour, seule la commune de Macouria a créé son service fiscal à l'instar de la commune de Cayenne. La commune de Matoury a conventionné avec la DRFIP. Ses agents enquêteurs ont été formé en décembre 2022 pour effectuer les missions de détection des locaux absents des bases fiscales.

Les autres communes n'ont pas nommé de référent fiscal ce qui complique notamment la mise en place de l'observatoire fiscal mutualisé.

L'observatoire fiscal de la CACL vient également apporter une aide aux communes se trouvant dans l'incapacité de mettre en place leur propre observatoire fiscal afin de coordonner la mission de fiabilisation des bases fiscales en partenariat avec les services fiscaux.

○ **Versement Mobilité**

Le versement mobilité (VM) est une contribution des entreprises permettant de financer la compétence Transports. Le produit est obligatoirement affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la politique publique du transports urbain de voyageurs.

L'assiette du versement mobilité est constituée par l'ensemble des rémunérations soumises à cotisation.

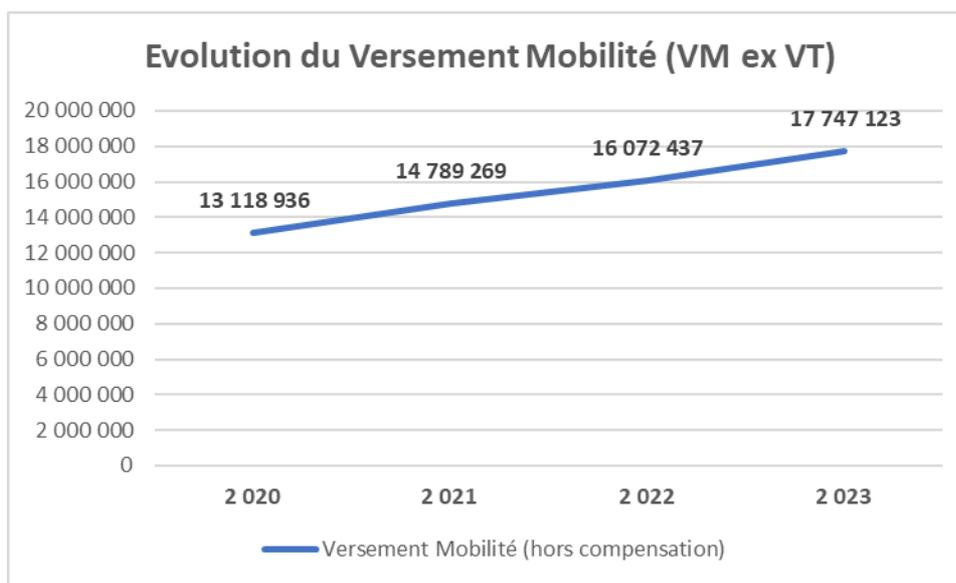
Pour l'année 2023, le produit du versement mobilité représente plus de 17 millions d'euros soit une variation positive de + 5,5 % par rapport à l'année 2022 figurant dans le tableau ci-dessous.

Evolution du produit perçu Versement Mobilité

	2 020	2 021	2 022	2 023	DIFF 2022/2023
<b>Versement Mobilité (hors compensation)</b>	<b>13 118 936</b>	<b>14 789 269</b>	<b>16 072 437</b>	<b>17 747 123</b>	<b>1 674 686</b>
<b>variation (%)</b>		<b>12,7%</b>	<b>8,7%</b>	<b>10,4%</b>	

Source fichiers  
mensuels URSSAF

estimation 2023



La CACL a signalé à l'URSSAF des manquements de contribuables au versement mobilité. La procédure est en cours.

○ **Taxe de séjour**

La taxe de séjour sur les hébergements touristiques est un impôt qui peut être demandé par les communes à vocation touristique. Elle est due par personne et par nuit. Son montant varie :

- selon le type d'hébergement (hôtel, meublé de tourisme, camping, etc.)
- et selon que l'hébergement est ou non classé.

La loi « Nouvelle organisation territoriale de la République » dite loi NOTRé du 07 août 2015 a rendu obligatoire le transfert de la compétence « Promotion du tourisme » aux EPCI, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le principal levier de financement de cette compétence est la taxe de séjour.

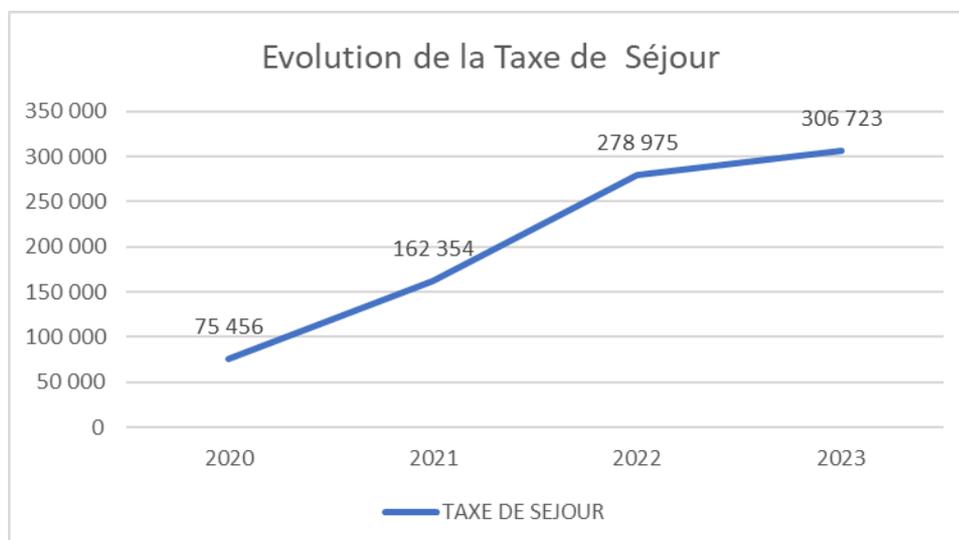
Lors du conseil communautaire du 21 septembre 2017, le déploiement et l'harmonisation de la taxe de séjour ont été adoptés à l'échelle de l'intercommunalité.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la totalité des hébergements touristiques situés sur les communes de la CACL est désormais concernée par la taxe de séjour.

Cette taxe, supportée intégralement par les touristes qui séjournent sur le territoire de la CACL, participe au financement de la politique de développement touristique à laquelle les hébergeurs touristiques sont associés.

Les recettes de la taxe de séjour permettent aux collectivités de disposer de moyens supplémentaires afin de développer l'offre touristique et promouvoir leur territoire. Elle sert à aider les communes à financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et à la protection des espaces naturels à destination des vacanciers et favoriser l'accueil des touristes.

Pour l'année 2023, la taxe de séjour représente 306 723 € soit 10% d'augmentation.



- **Patrimoine**

- **Schéma Directeur du Patrimoine**

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur du patrimoine, Le groupement FGA et PEYRICAL & SABATTIER Associés a été retenu pour accompagner la CACL et ses communes membres dans l'élaboration des grandes orientations stratégiques de son schéma directeur. Le montant du marché s'élève à 48 000 € (déjà budgétisé en 2020). Suite à des entretiens avec les communes membres, ces derniers ont révélé qu'au sein des communes la gestion du foncier était inégale. En effet, on a pu constater des lacunes d'inventaire parmi le bloc communal.

Suite à ce constat, une convention foncière avec l'EPFAG a été mis en place en novembre 2021 pour une durée d'un an renouvelable. Dans un premier temps, pour accompagner la CACL à mettre à jour le foncier et à régulariser certaines rétrocessions non finalisées. Dans un second temps, pour accompagner les communes membres dans la réalisation/finalisation de leurs inventaires. Cette convention a pris fin en novembre 2022. Afin de finaliser le travail entamé, une nouvelle convention va être mise en place début 2024 pour un montant annuel prévisionnel de 20 000 € pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.

Parallèlement, la gestion des actes notariés, les copies d'acte et/ou de fiches hypothécaires est suivi par le service patrimoine. Des dossiers d'acquisition, de cession avec diverses collectivités et aménageurs sont en cours (CTG, communes, Etat, Siguy, SEMSAMAR...). Il est à prévoir des frais de géomètre et de notaire pour la régularisation des dossiers. La régularisation des dossiers avec les privés se fera dans un deuxième temps. Un accompagnement, quasi quotidien, des projets au niveau du foncier est effectué auprès de l'ensemble des services (gestion et suivi de l'emprise foncière nécessaire aux opérations). Une mise à jour régulière du suivi physique du patrimoine bâti et non bâti est faite, ainsi que des visites sur site.

- **Marché assurance**

La mise en place et le suivi du marché d'assurances (effectif depuis 2019) est effectué par le service patrimoine. Le marché assurances a pris fin en décembre 2023. Une consultation a été lancée fin juin 2023 pour un renouvellement des marchés assurances au 1er janvier 2024. Un accompagnement a été réalisé par ACE consultant, l'expert en assurances qui suit la CACL depuis 2019 (convention pour l'assistance à la passation du marché et convention d'assistance annuelle (2024 à 2028)).

La consultation s'est déroulée dans un contexte de fortes tensions sur les marchés publics d'assurances. Le budget alloué aux assurances a dû être revue à la hausse comme suit :

LOTS	GARANTIES	Mandataire	Cotisation 2023	Prévisionnel 2024
1	Dommages aux biens	HUMANERA	74 625,70,00 €	109 659,00 €
2	Responsabilité civile et risques annexes	HUMANERA	56 820,72 €	56 930,00 €
3	Flotte véhicules + Bris- CACL	HUMANERA	32 000,00 €	36 614,42 €
4	Protection fonctionnelle	HUMANERA	550,72 €	538,00 €
5	Risques statutaires	WILLIS TOWERS WATSON	32 102,88 €	47 488,46 €
7	RC environnement (prolongation du marché pour une année supplémentaire)	SARRE & MOSELLE	7 226,70 €	7 226,70 €
TOTAL			203 326.72 €	258 456.58 €

Une consultation devra être lancée pour la RC environnement.

• *Récapitulatif des demandes de crédits 2023 pour la DAFP*

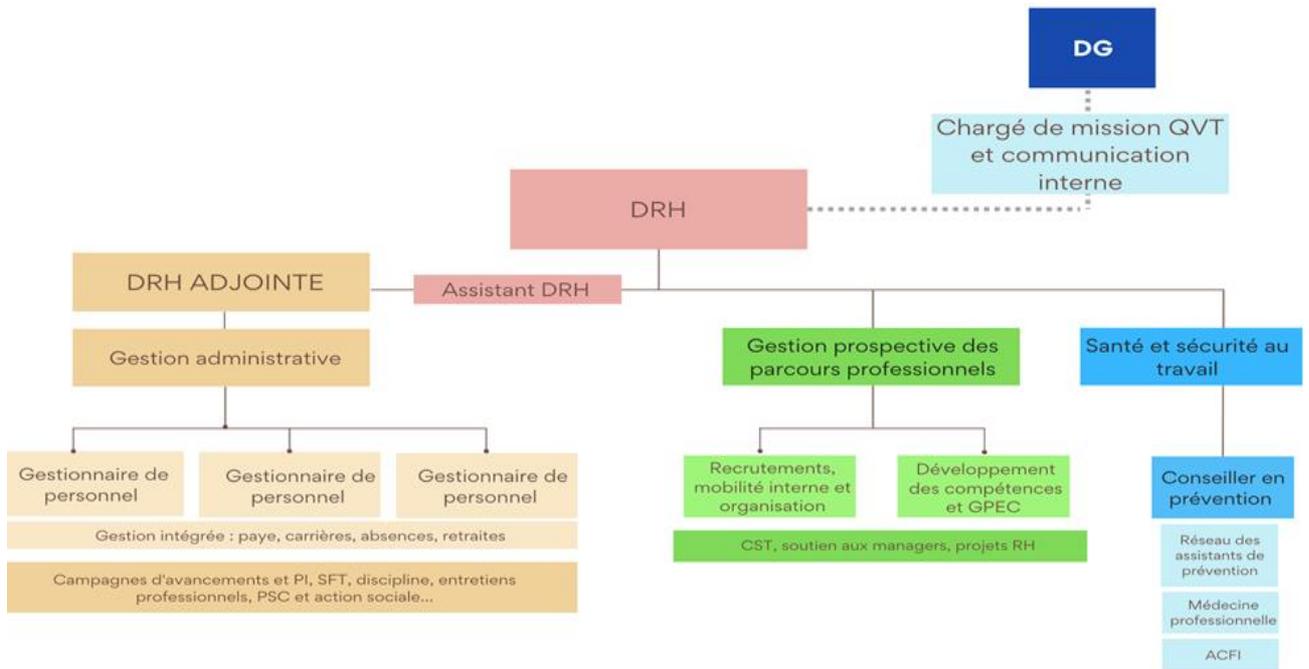
Code Article	Libellé Article par nature		Demandé CP
6161	Multirisques		274 000
6161	<i>Multirisques</i>	<i>Lot1 DAB</i>	<i>110 000</i>
6161	<i>Multirisques</i>	<i>Lot2 RC</i>	<i>60 000</i>
6161	<i>Multirisques</i>	<i>Lot3 Flotte</i>	<i>45 000</i>
6161	<i>Multirisques</i>	<i>Lot5 PJ</i>	<i>1 000</i>
6161	<i>Multirisques</i>	<i>Lot6 Statutaire</i>	<i>50 000</i>
6161	<i>Multirisques</i>	<i>Lot7 RC env.</i>	<i>8 000</i>
617	Etudes et recherches	Patrimoine	178 500
617	<i>Etudes et recherches</i>	<i>Convention foncière 2024</i>	<i>35 000</i>
617	<i>Etudes et recherches</i>	<i>SAE</i>	<i>100 000</i>
617	<i>Etudes et recherches</i>	<i>Schéma directeur du patrimoine</i>	<i>35 000</i>
617	<i>Etudes et recherches</i>	<i>convention passation marché assurance</i>	<i>8 500</i>
617	Etudes et recherches	Fiscalité et DAFP	150 000
62268	Autres honoraires, conseils	Convention d'assistance en assurances annuelle	4 850
6227	Frais d'actes, contentieux	Frais Notaire	50 000
2031	Frais d'études	Frais de géomètre	100 000

## IV. LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

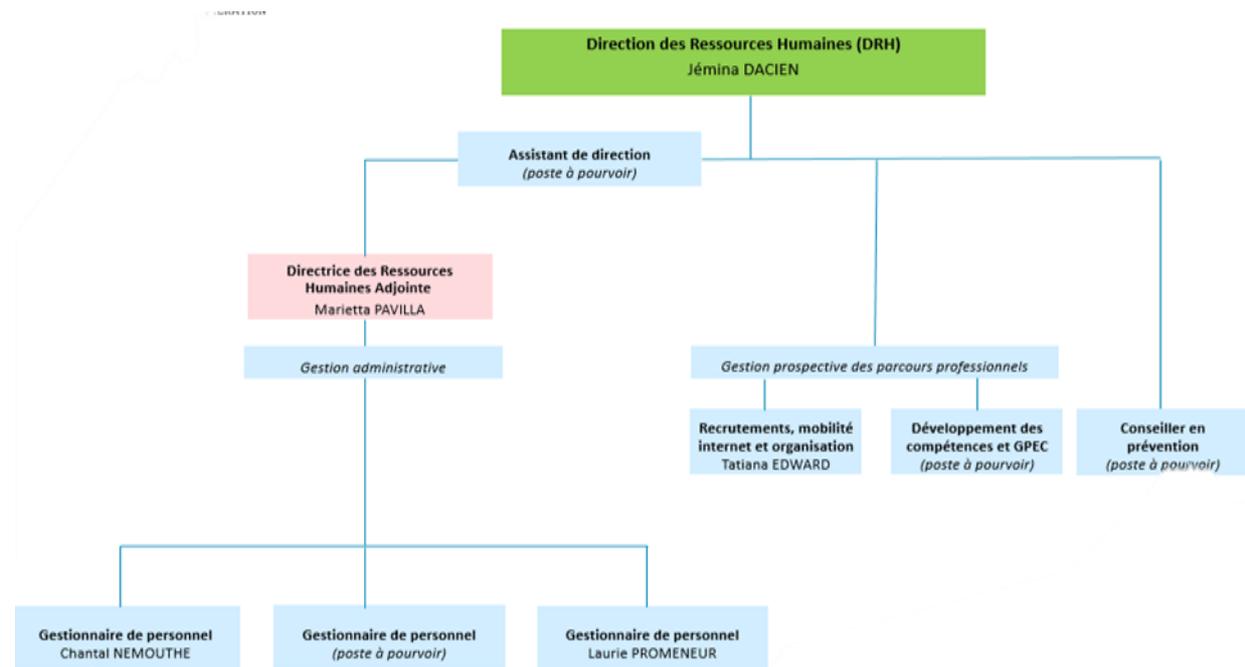
- Une organisation au service des enjeux de performance

Pour faire face aux enjeux stratégiques de la collectivité, les attendus sur les dimensions Ressources Humaines supposent désormais d’accompagner le développement de l’établissement sur ses compétences qui ne cessent de s’accroître.

Aussi pour tenir compte de cette logique de performance au profit des agents de la CACL un organigramme cible favorisant la gestion intégrée de la compétence RH a été validé :



Le positionnement dans l’organigramme des ressources humaines en place a été réalisé en tenant compte, des compétences et des expertises de chacun.



Ce nouveau mode de fonctionnement a donc pour objectif premier de fluidifier les process internes à la DRH et favoriser la continuité de l'activité en cas d'absence. Il s'agira aussi de pourvoir les postes clés en vue d'opérationnaliser la DRH pour la rendre plus performante.

L'optimisation du fonctionnement de la DRH s'envisage aussi au travers de la modification de l'organigramme général de la CACL. La DRH devrait donc se positionner au sein d'une nouvelle direction générale. Cette dernière nécessitera de fait le recrutement d'un nouveau profil expert fonctionnaire ou contractuel dont les missions sectorielles consisteront à piloter la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources dans les directions et services de son périmètre d'intervention.

Dans cette perspective, il s'agira aussi de renforcer le positionnement de la fonction RH dans l'organisation actuelle.

Ce positionnement sous-tend une modélisation des quatre grands rôles de la DRH :

- La DRH comme expert administratif et financier
- La DRH dans son rôle d'accompagnement et de partenaire stratégique
- La DRH comme acteur du changement et de la transformation
- La DRH vecteur de la compétence RH chez des encadrants

En effet la fonction RH nécessite de répondre au 4 grands rôles identifiés et pour ce faire, il conviendra de permettre à la DRH de se renforcer en effectifs compétents.

L'organisation profilée de la DRH s'inscrit aussi dans 4 grands axes stratégiques :

- La continuité de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion déjà bien amorcée notamment sur les volets de la valorisation des parcours professionnels et du déploiement des entretiens professionnels
- La mise en place d'une démarche QVT
- La digitalisation et la transformation
- La mutualisation des moyens avec les communes membres de l'Agglo

Pour pouvoir atteindre ses objectifs, la DRH s'appuie sur les résultats de missions d'accompagnement ciblés :

- Un diagnostic RPS (Risques Psycho-Sociaux) est mené par KPMG depuis octobre 2022 pour un montant de 30 800 € afin d'analyser le contexte relatif à ce type de risques et mettre en place un plan d'actions.
- La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) pour un montant de 36 337 €.

Par ailleurs, la mission d'accompagnement sur l'organisation du service RH et MG confiée au prestataire ESPELIA se poursuivra (montant global de 150 000 € sur 4 ans).

La mise en œuvre des quatre axes stratégiques au sein de la CACL s'oriente donc vers deux cibles distinctes qui sont les effectifs propres de la CACL et ceux issues des compétences transférées ou déléguées (CACL/SEMOP/ COMMUNES...).

Aussi, il convient d'avoir une visibilité sur l'ensemble des effectifs et des budgets qu'ils engagent pour objectiver les plans d'actions.

- *Focus sur l'état de personnel au sein de la collectivité*

- o **Masse salariale 2023 issue du logiciel SIRH (Sédit) :**

BUDGET	SALAIRE BRUT	CHARGES PATRONALES
SPANC	97 608,68	29 137,12
ASSAINISSEMENT	372 108,03	121 283,41
CA CENTRE LITTORAL	8 326 968,14	3 010 044,19
EAU	410 399,33	135 482,62
PORT	309 172,60	102 303,59
<b>TOTAL</b>	<b>9 516 256,78</b>	<b>3 398 250,93</b>

- o **Effectif titulaire/stagiaire au 31/12/2023**

CATEGORIE	GRADE	TOTAL
<b>A</b>	Attaché	5
	Attaché Pal	1
	D.G.S	1
	D.G.A.	1
	Ingénieur	3
	Ingénieur Pal	1
<b>Total catégorie A</b>		<b>13</b>
<b>B</b>	Rédacteur	1
	Rédacteur Pal 1Cl	2
	Rédacteur Pal 2Cl	2
	Technicien	1
	Technicien Pal 2Cl	2
<b>Total catégorie B</b>		<b>8</b>
<b>C</b>	Adjt adm	11
	Adjt adm Pal 1Cl	9
	Adjt adm Pal 2Cl	8
	Adjt tech	27
	Adjt tech Pal 1Cl	9
	Adjt tech Pal 2Cl	9
	Agent maitrise	7
	Agent maitrise Pal	4
<b>Total catégorie C</b>		<b>84</b>
<b>Total général</b>		<b>105</b>

o **Effectif contractuel au 31/12/2023**

CATEGORIE	STATUT	TOTAL
A	CONT CDD - Catégorie A	35
	CONT - CDI	13
	CONT - Collaborateur de Cabinet	3
<b>Total catégorie A</b>		<b>51</b>
B	CONT - CDD - Catégorie B	8
<b>Total catégorie B</b>		<b>8</b>
C	CONT - CDD - Catégorie C	18
<b>Total catégorie C</b>		<b>18</b>
Sans catégorie	CONT - Collaborateur de Cabinet	2
<b>Total Sans catégorie</b>		<b>2</b>
<b>Total général</b>		<b>79</b>

o **Effectif titulaire détaché SEMOP au 31/12/2023**

CATEGORIE	GRADE	TOTAL
A	Ingénieur	1
<b>Total catégorie A</b>		<b>1</b>
B	Rédacteur Pal 1CI	1
	Technicien Pal 2CI	1
<b>Total catégorie B</b>		<b>2</b>
C	Adjt adm Pal 1CI	2
	Adjt adm Pal 2CI	6
	Adjt tech Pal 1CI	17
	Adjt tech Pal 2CI	14
	Agent maitrise	5
	Agent maitrise Pal	4
<b>Total catégorie C</b>		<b>48</b>
<b>Total général</b>		<b>51</b>

Il conviendra de décliner les quatre grands axes stratégiques en tenant compte des effectifs de la CACL ainsi que de la cartographie des métiers et compétences disponibles.

Le premier axe concerne les lignes directrices de gestion qui ont été validées et approuvées dans les diverses instances réglementaires.

- **Les lignes directrices de gestion (LDG)**

Les lignes directrices de gestion devenant le document de référence pour la gestion RH de la CACL, sa mise en place confirme ses objectifs de :

- Développement des leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace
- Simplification et garantie de la la transparence et d'équité du cadre de gestion des agents publics
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique,
- Renforcement de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

La concrétisation de ses objectifs nécessitent aussi la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur des sujets prioritaires.

**Le révision du RIFSEEP** revêt un caractère prioritaire qui devra successivement permettre un réajustement des plafonds maximum annuels de l'IFSE et une refonte des modalités d'attribution de l'IFSE se voulant plus transparente.

De plus la fixation des plafonds du Complément indemnitaire annuel (CIA) permettra de valoriser la reconnaissance de l'investissement, de l'engagement professionnel, de l'atteinte des objectifs et du travail accompli, de favoriser la motivation des agents en les challengeant et de valoriser l'investissement individuel.

Par ailleurs, du CIA fluidifie les marges de manœuvre pour faire progresser le régime indemnitaire, il devient donc un levier. Il intervient aussi comme un complément de l'entretien professionnel, ce dernier servant à valider son attribution annuelle.

**L'application de l'entretien professionnel**, qui reste un outil privilégié du management a nécessité la révision de la grille d'entretiens annuels et la dématérialisation de cette dernière.

Pour favoriser le bon déroulement de ces entretiens professionnels et conforter le manager dans son rôle, des formations ont été mise en place en 2023.

Dans cette continuité, et pour renforcer la pratique managériale bienveillante et efficace, **un plan de formation destiné aux managers et encadrants** est à confirmer.

Il s'agira de prévoir un cycle de formation spécifique (collectif et individuels) aux managers de tous les niveaux. Cette formation se devra d'être adaptée à la structuration et l'organisation de la CACL.

Répondant aussi à une logique de performance, elle aura pour objectif de renforcer la cohésion, les pratiques managériales saines, bienveillantes envers les collaborateurs.

**La révision des modalités d'application du temps de travail** revêt aussi un caractère indispensable afin de garantir l'équité de traitement pour répondre à l'obligation des 1 607 h toute catégorie confondues. De plus l'optimisation de l'outil de gestion du temps Kélio en transversalité avec l'outil Sedit-RH, affinera permettra une gestion RH et un suivi plus efficace et une autonomisation des collaborateurs (ex : les heures supplémentaires en saisie autonome soumises à validation de supérieur hiérarchique...). Ces ajustements nécessiteront des prestations de paramétrages spécifiques et de formation des utilisateurs de Kélio et des administrateurs de la DRH.

**Le volet recrutement** est aussi un enjeux majeur de la DRH, au regard de la pénurie de compétences locales dans certains domaines. Force est de constater que les modalités de recrutement classiques ne facilitent pas l'accès à certaines ressources de par le manque d'agilité et de rapidité.

Il s'agira donc de faire évoluer les modes de recrutement en tenant compte de ces contraintes et limites inhérentes à notre administration publique.

Pour ce faire, il sera important de redéfinir les modalités d'identification et d'attraction des « talents » par :

- L'utilisation d'une marque employeur plus visible et attractive,
- La visibilité et transparence sur les réseaux sociaux,
- Des fiches de poste au visuel plus attrayant,
- Un processus de recrutement plus dynamique,
- Une meilleure gestion du vivier via Scop talent,
- La mise en place de partenariat ciblé (France travail)
- La mise en place d'un vrai processus de onboarding et d'intégration,
- Et même un accompagnement au offboarding (les partants restants aussi les ambassadeurs de la marque CACL)

Par ailleurs, pour les compétences plus rares et souvent difficiles à trouver, il conviendrait de développer de nouvelles formes d'emploi et de coopération de type contrats de projets ou mécénats de compétences.

- *La démarche Qualité de Vie et des Conditions de travail*

**Un enjeu là aussi incontournable, est celui de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)** pour lequel la CACL met en place une démarche volontariste d'amélioration des conditions de travail.

Il s'agira de co-construire ce sujet qui nécessitera de mettre en place des outils émanant de concertation préalables, entre toutes les strates de la CACL.

La qualité de vie et des conditions de travail doit être un dialogue continu, souple, évolutif, et osons le dire, parfois vivement débattu au sein de la structure.

Car contrairement à ce que l'on pourrait penser la QVCT ne fait pas d'emblée consensus, car, à l'instar de ce que l'on peut constater dans la vie extra-professionnelle, tout le monde n'a pas les mêmes besoins, les mêmes ambitions ni les mêmes aspirations au travail.

La QVCT ne peut donc pas être une seule et unique production, portées par quelques-uns, mais au contraire un cheminement dynamique, adaptatif, participatif et sans cesse réinventé.

Il s'agit plutôt de développer une politique commune et une stratégie partagée pour toute organisation. C'est également un enjeu déterminant en termes d'attractivité, d'image des collectivités et de fidélisation des agents publics, notamment sur les métiers en tension. C'est enfin un indispensable vecteur de santé et de prévention de l'usure professionnelle.

Toutefois, en 2018, un projet de renforcement de la culture interne a été initié avec la mise en place des valeurs de l'agglomération. Il est aujourd'hui question de capitaliser ce projet en mettant à profit les valeurs internes au service de la performance individuelle et collective.

Tenant compte du contexte dans lequel s'opère la démarche QVCT, plusieurs actions devront être mises en place, permettant :

- D'assurer la prévention des risques professionnels ;
- De conduire des projets transversaux liés à l'amélioration des conditions de travail ;
- De garantir le respect de la législation face aux obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité des agents ;
- Donner du sens au travail, en améliorant les pratiques managériales, pilotage du changement
- D'assurer une communication interne permettant de la transparence dans les actions.
- Planifier des temps de cohésion d'équipe déjeunatoire

Une action concrète répondant à l'amélioration des conditions de travail, pourrait se traduire par le rafraîchissement et la modernisation de l'espace cafétéria. Cela permettra d'avoir un espace de détente et de de cohésion identifié pour l'ensemble des agents de la CACL.

Par ailleurs, des journées de cohésion orientées sur des thématiques spécifiques (fêtes des mères/pères, carnaval, abolition de l'esclavage...), pourraient être planifiées.

Ces moments de partage, de rencontres pourraient aussi être l'occasion de découvrir les talents cachés de nombreux collaborateurs (cuisiniers, animateurs, ambianceurs...).

- *La digitalisation et la transformation*

La transformation digitale des entreprises est une réalité d'ores et déjà bien intégrée dans le secteur privé. Aussi, la fonction publique territoriale est particulièrement concernée par ce mouvement de modernisation de RH.

Par ailleurs, fort est de constater que La crise sanitaire a contribué à accélérer et à déployer la digitalisation dans la Fonction Publique et à interroger les outils RH et managériaux

Toutefois, le processus de digitalisation a été enclenché depuis plusieurs années dans les différents services de la CACL et se poursuit pour d'avantage de performance, de transparence dans le traitement des données et d'accentuer la communication interne à travers des outils dématérialisés

En effet, la digitalisation des RH passe donc par la recherche et l'implémentation de solutions permettant l'uniformisation des procédés tout en prenant en compte la spécificité du statut de la fonction publique et des différents métiers qui la constituent.

Au sein de la DRH, il s'agira d'œuvrer en collaboration avec la DINSI, pour améliorer le service rendu aux clients internes que sont les agents de la CACL.

Le cahier des charges permettant de répondre à toutes ces exigences exige :

- Une meilleure visibilité des offres d'emploi sur les différents jobboards pour faciliter le recrutement
- Une plus grande lisibilité des offres de formation et des possibilités de d'évolution et de mobilité professionnelle en interne,
- De proposer une offre de formation en mesure de participer à l'amélioration des performances des directions métiers;
- D'accompagner le séniors vers la digitalisation,
- Une accessibilité de l'information par l'ensemble des opérationnels en temps réel
- Une simplification et fluidification des procédures grâce à un tableau de bord ergonomique et synthétique de leurs activités
- D'assurer l'intégration des communes dans la stratégie de gestion des ressources afin d'optimiser les leviers d'actions
- Le respect des réglementations de protection des données en vigueur (RGPD)

Par ailleurs, l'évolution vers une digitalisation partielle à totale devra nécessitera de développer une stratégie de communication adaptée. Par conséquent, il sera nécessaire de renforcer l'équipe d'une ressource communication interne afin de mener à bien cette mission.

La fonction RH étant au cœur d'un processus de dématérialisation des procédures qui va se poursuivre cette année 2024 avec :

- La gestion des temps via l'interface de gestion KELIO,
- La gestion du personnel via l'outil de gestion SEDIT RH,
- La poursuite de la dématérialisation des fiches de paie,
- La dématérialisation des actes administratifs,
- L'amélioration du circuit de signature électronique des documents administratifs (contrats, arrêtés, ...)
- La création d'une interface dédiée à la consultation de la carrière personnelle,
- La dématérialisation des dossiers administratifs des agents

En plus de contribuer à la fiabilisation des données, la digitalisation des ressources humaines représente plusieurs avantages majeurs :

- Apporter de la valeur ajoutée à la fonction RH : la digitalisation permet la valorisation de la fonction RH grâce au gain de temps qu'elle apporte. Quant à la communication interne, elle facilite les échanges.
- Optimiser les processus RH en supprimant les tâches chronophages : les activités chronophages sont souvent source de stress et de fatigue. Les outils numériques simplifient le quotidien, offrent une visibilité améliorée et apporte un gain en flexibilité.
- Améliorer la qualité de vie au travail : le collaborateur RH peut consacrer son temps à des tâches importantes et gratifiantes et il n'a plus l'impression d'être noyé sous les dossiers. Il peut donc être plus réactif et de s'adapter au mieux aux situations imprévues pouvant être source de stress.

A termes, il s'agirait aussi de favoriser des solutions globales pour accélérer les processus RH, du recrutement à la rémunération en réduisant les délais et en mutualisant les données en un point d'accès unique.

- *La mutualisation*

La DRH qui gère déjà la partie RH de l'OTCL doit aussi s'inscrire dans une dynamique d'optimisation et de structuration en intégrant le bloc communal dans un certain nombre de sujets.

Dans le cadre de la mission d'accompagnement des RH avec Espelia, l'ensemble des services RH du bloc communal ont été rencontrés.

Les leviers de coopération suivants ont été relevés :

- Des besoins partagés en gestion administrative et expertise RH

Toutes les collectivités sont en sous-effectifs et en cours de recrutement sur ce secteur, ce qui crée une concurrence sur le territoire sur des métiers qui sont déjà en tension au niveau de la Guyane et plus généralement du territoire français

Les fonctions critiques aujourd'hui semblent relever de la gestion administrative : gestionnaire de personnel, gestionnaire de paye.

Une mutualisation des effectifs de gestion administrative pourrait permettre d'optimiser les ressources du territoire mais suscitent beaucoup d'interrogations quant à la capacité technique et politique d'une telle mise en œuvre : partage de données sensibles, craintes des délais de traitement.

- Le prérequis à toute mutualisation de ce type s'agissant d'une fonction support : le partage du progiciel RH

4 des 6 collectivités auditionnées ont recours à SEDIT comme SIRH (avec néanmoins un niveau de version et de déploiement de modules non nécessairement homogène)

Il existe ainsi une communauté d'utilisateurs qui pourrait permettre : la réalisation d'activités communes sur la gestion administrative, la mutualisation de formation à l'utilisation du logiciel, Le développement d'une expertise d'utilisation propre (dont paramétrage) à être partagée avec les autres collectivités sachant que l'éditeur (Berger-Levrault) manque de réactivité et disponibilités.

- Les difficultés des collectivités à développer des dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels

Peu de collectivités disposent de ressources dédiées à ce volet et les acteurs RH identifiés ont souvent une intervention mixte recrutement/formation.

Aucune démarche de travail avec les managers sur l'organisation des services ou la GPEEC n'est encore initiée, faute de temps-moyens et/ou de compétences en interne.

- Une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT) réduite à portion congrue

Il s'agit essentiellement pour la collectivité de déployer des dispositifs d'action sociale (principalement CNAS et titres-restaurant).

La santé et sécurité au travail est par ailleurs majoritairement incarnée par un assistant de prévention pour lequel il s'agit d'une activité annexe à son poste de travail principal (lettre de mission).

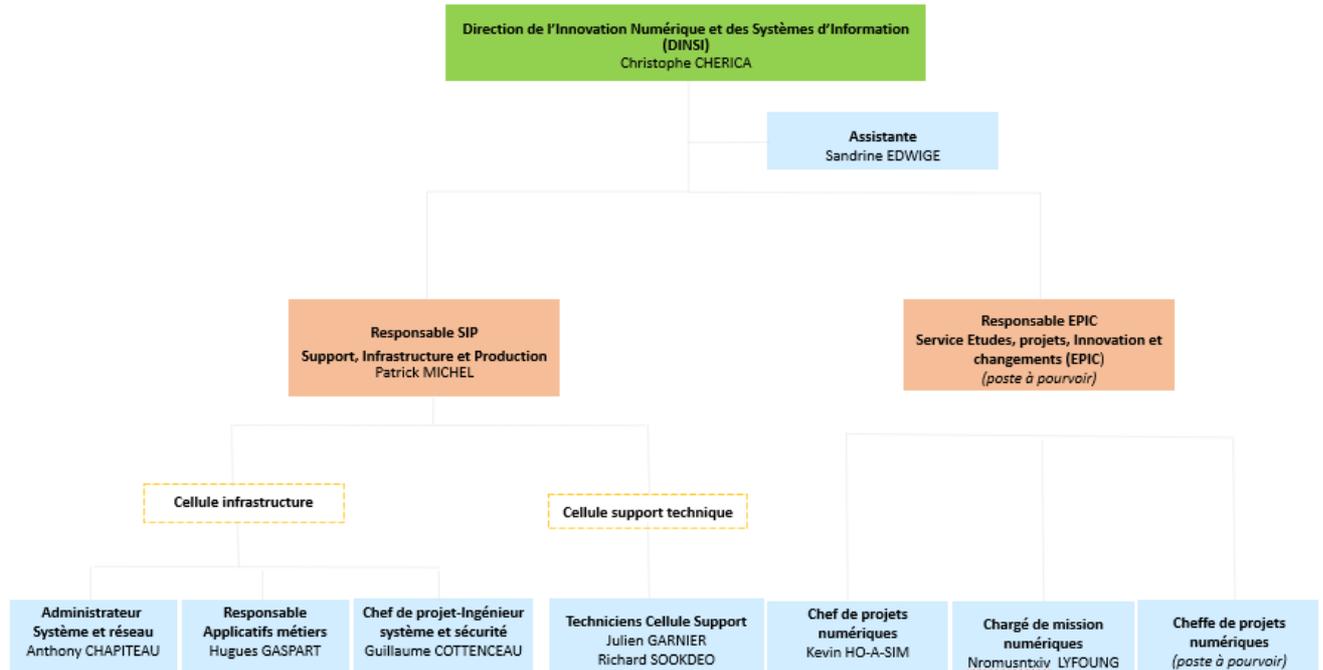
La conduite du changement (liée également à l'accompagnement des parcours professionnels) permettant d'accompagner les évolutions d'organisation, des métiers, des compétences, de l'état de santé des agents n'est pas déployée à l'échelle de la DRH. Les acteurs médico-sociaux complémentaires (Médecin, psychologue, assistant social, coach, médiateur... sont peu présents ou mobilisés sur ces problématiques).

Il sera donc proposé un plan d'actions sur cette thématique RH en 2024.

La réussite de ces actions de mutualisation sera notamment conditionnée par la mise en place et l'animation d'un réseau de DRH entre les communes et l'EPCI. Ce réseau sera piloté par la DRH et la DG.

## V LA DIRECTION DE L'INNOVATION NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (DINSI)

Créé en 2019, le service systèmes d'information et numérique est désormais remplacé par la DINSI composée de 12 agents.



Elle intervient sur tous les sites de la CACL et a, parmi ses missions, celles d'assurer l'évolution du système d'information à partir de l'expression des besoins des utilisateurs, de veiller à la cohérence fonctionnelle et technique de l'ensemble des moyens informatiques ainsi que d'administrer et d'assurer le maintien en état opérationnel des réseaux, des équipements, des moyens de communication et des applications de la CACL.

En 2018, les projets suivants ont été lancés : plateformes d'**OpenData** et d'**administration électronique**, expérimentation du télétravail et mise en conformité au **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données).

En 2019, la CACL a été lauréate de l'appel à projet « **Pass Numérique** ». Le plateforme OpenData a été mise en ligne en juillet 2019. Les **démarches en ligne** ainsi que le **nouveau site web** ont été lancés.

En 2021, l'accent a été porté sur le **développement de services numériques** pour le citoyen, l'accompagnement de la **transition numérique du territoire**, le **numérique inclusif** et la transformation numérique ainsi que sur la modernisation de la collectivité : application mobile de gestion de la relation au citoyen, bornes numériques, ...

En 2023, la CACL a obtenu **5@ au label "territoire internet"**. Elle a continué à renforcer son action sur ces thématiques avec, notamment, l'élaboration du **Schéma Directeur des Usages et Services Numériques** (SDUSN) afin de s'adapter aux avancées déjà réalisées et à l'évolution générale du contexte numérique.

En 2024, les **projets** découlant du **SDUSN** seront lancés. Afin d'assurer la performance des services en interne et le service rendu aux habitants en externe, l'accent sera également mis sur la **montée en compétence des agents** (suite Office 365 par exemple) ainsi que l'**accompagnement des usagers et des opérateurs économiques** sur les outils numériques. Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation de plus en plus rapide des risques liés à la **cybersécurité**, des investissements devront être fait afin d'améliorer la **sécurité** et d'augmenter la **résilience** de la collectivité en cas de survenue d'une crise cyber.

## 1. Les projets portés par la direction DINSI

- *Accompagnement à la réalisation du schéma directeur des usages et services numériques (opération déjà budgétisée)*

Les études liées au Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN) ont été lancées en 2022 et ont abouti à la validation de 40 actions pour répondre aux enjeux suivants :

- Proposer un accès simplifié aux démarches et services numériques à l'ensemble des usagers
- Accompagner la transformation numérique interne à la CACL et soutenir l'engagement des communes membres
- Tirer bénéfice de la donnée (data) et d'une approche innovante pour le territoire et la conduite des politiques publiques
- Concilier transformation numérique et transition écologique / environnementale

Il reste 75 000 € à reporter sur l'exercice 2024. Il s'agira de mener les actions en fonction des priorités qui ont été planifiées pour les années 2024, 2025 et 2026.

Plan de financement = Etat : 50 000 € - CACL : 76 000 € - Montant total : 126 000 €

- *Elaboration d'un plan de gestion de crise cyber et d'une politique de sécurité des systèmes d'information (nouveaux crédits à inscrire)*

Les Cybers attaques ont été multipliées par 5 en l'espace d'un an. Les collectivités sont des cibles privilégiées et le coût d'un sinistre est extrêmement élevé, surtout en termes d'image et de service rendu. La question n'étant plus « si » un établissement sera attaqué, mais « quand ». Aucune collectivité n'est à l'abri d'un sinistre, d'une erreur humaine ou d'une attaque informatique.

La **politique de sécurité du système d'information** (PSSI), permet de limiter les risques, en prévenant l'incident ou en indiquant clairement aux collaborateurs la marche à suivre pour une reprise de l'activité rapide. La PSSI est un ensemble de documents qui présentent les règles de sécurité à appliquer et à respecter, ainsi que l'organisation qui permet sa mise en œuvre dans une entreprise ou une organisation. Basée sur l'analyse des risques, la PSSI est un véritable plan d'action, qui assure un niveau de sécurité dans le système informatique.

L'élaboration de la PSSI a été confiée à ORNISEC pour un montant de 12 000 € en 2023.

En 2024, il s'agira d'élaborer le plan de gestion des crises cyber, accompagné de sessions de sensibilisation des agents, ainsi que d'organiser des exercices de simulation de crise.

Montant estimé : **100 000€**

- *Formation des collaborateurs de la DINSI (nouveaux crédits à inscrire)*

Les équipes informatiques doivent être formées en permanence à l'utilisation des nouveaux outils ainsi qu'aux nouvelles pratiques et aux nouvelles réglementations. Elles doivent donc suivre des formations leur permettant d'appréhender tous les aspects liés à ces sujets. La DINSI prend également en charge la formation des agents aux outils RH et Compta.

Montant estimé : **65 000 €**

Pour assurer le service attendu en 2024, les dépenses estimées sur le budget M57 - DINSI sont :

Article	Libellé Article par nature	Demandé
617	Etudes et recherches	100 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	65 000,00
2031	Frais d'étude	75 000,00

## 2. Le service Etudes, projets, innovation et changement (EPIC)

- *Open Data (nouveaux crédits à inscrire)*

La Communauté d'Agglomération Centre Littoral et la startup guyanaise Mobapi, se sont associées en 2019 pour concevoir la première plate-forme d'Open Data en Outre-Mer.

Ce service en ligne, développé sur la base d'une plate-forme innovante de traitement de l'information, permet à la CACL d'exploiter des données liées à ses différents champs de compétences et de les rendre accessibles à tous (administrés, agents, élus, partenaires et entreprises).

Des dizaines de jeux de données sont aujourd'hui publiés par la CACL sur des thématiques diverses allant du transport à la collecte des déchets en passant entre autres par la gestion l'eau potable et de l'assainissement.

En 2023, le prestataire MOBAPI a cessé son activité. Une étude doit être lancée pour définir les actions à mener pour assurer la continuité de service de notre portail OPEN DATA.

Montant prestations : 30 000 € - Montant communication projet : 20 000 €

1. Article 6188 : Autres frais divers : **20 000 €**
2. Article 6188 : Autres frais divers : **30 000 €**

- *Mise en place de capteurs sur le territoire de la CACL (nouveaux crédits à inscrire)*

Un capteur de niveau est un dispositif électronique qui permet de mesurer la hauteur du matériau, en général du liquide, dans un réservoir ou un autre récipient. Généralement, ce type de détecteur de niveau fonctionne comme une alarme haute, pour signaler une condition de débordement, ou en tant qu'indicateur pour une condition d'alarme basse. Cette innovation doit permettre aux services opérationnels de la DHE de rendre plus efficaces leurs missions de gestion et de suivis des niveaux d'eau, de remplissage des bennes à ordures, bornes à verre.... Connectée à notre système d'information, l'exploitation des données remontées permettra de mieux gérer les systèmes de crise, d'alerte ou de prévision. Les études menées en 2023, doivent permettre de lancer la mise en place du réseau en 2024.

3. Article 6188 : Autres frais divers : **80 000 €**
4. Article 21838 : matériel informatique : **65 000 €**

- *Optimisation INTRANET (nouveaux crédits à inscrire)*

Notre intranet fondé sur la solution de MS 365, SharePoint, commence à bien être utilisé par les agents de notre collectivité. Cependant un axe d'amélioration important est encore possible au niveau de son ergonomie et de son accessibilité. Véritable outil stratégique pour la CACL, l'arrivée prochaine d'un responsable de la com interne devrait permettre de dynamiser son utilisation. Nous ferons appel à un prestataire pour nous accompagner dans cette optimisation

5. Article 6188 : Autres frais divers : **30 000 €**

- *Application mobile de gestion de la relation au citoyen : version 2 (nouveaux crédits à inscrire)*

Suite à la sortie de l'appli mobile, nous travaillons sur une version 2, qui devrait améliorer la relation avec le citoyen sur les modules déjà présents. Pour rappel, la version actuelle, permet aux administrés de connaître la localisation des arrêts et des différents horaires de passages des bus, les jours de ramassage des déchets, de visualiser les principaux points d'intérêts du territoire de la CACL, d'effectuer des signalements aux services opérationnelles de l'Agglo..... Cette version 2 permettra d'ajouter de nouveaux services (accès mairie, informations capteurs, chatbot...). Elle permettra également de définir une page dédiée pour chaque commune. Celles-ci pourront alors administrer librement leur communication vers les administrés.

6. Article 6188 : Autres frais divers : **45 000 €**

• **Transformation numérique (nouveaux crédits à inscrire)**

Comme les années précédentes, les efforts de dématérialisation des procédures se poursuivent pour atteindre l'objectif « zéro papier » au sein de la CACL. Nous devons encore dématérialiser certaines procédures administratives comme les demandes de CET, de formations, les relevés terrain ...

De même, plusieurs solutions numériques doivent être mises en place pour moderniser certaines pratiques et certains modes de travail : Outils de dématérialisation des délibérations, Plateforme habitat, outil de transfert sécurisé des données, solution de sondage...

**7.** Article 6188 : Autres frais divers : **50 000 €**

**8.** Article 2051 : concessions et droits similaires : **40 000€**

**9. Bus itinérant (nouveaux crédits à inscrire)**

Etude de faisabilité / inscription transport scolaire + sensibilisation déchets tri

Le projet de bus "ITINERANT", devient un projet mutualisé entre plusieurs directions, pour leur permettre d'aller au devant des administrés et leur apporter un service ou une information. Ce bus devrait permettre :

1. La continuité pédagogique (Médiation numérique)
2. Faciliter les inscriptions au transport scolaire
3. Sensibilisation aux enjeux environnementaux
4. Informations aux divers accompagnements assurés par la CACL

**10.** Article 6188 : Autres frais divers : **11 000 €**

**11.** Article 217832 : Matériel informatique : 20 000€

**12.** Article 21828 : Autre matériels de transport : 25 000€

Pour assurer le service attendu en 2023, les dépenses estimées sur le budget M57 EPIC sont :

Article	Libellé Article par nature	Demandé
6188	Autres frais divers	302 000
6156	Maintenance	109 867
617	Etudes et recherche	69 290
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	127 095
2051	Acquisition de logiciels	46 000
21838	Matériel Informatique	65 000
21828	Autres matériels de transport	25 000

### 3. Le service Support, Infrastructure et Production (SIP)

- *Renouvellement de l'infrastructure serveur et réseau (nouveaux crédits à inscrire)*

L'infrastructure réseau informatique permettant la communication avec tous les équipements clients est à terme de son fonctionnement dit « normal ». Nous avons l'obligation d'en faire le renouvellement, il faut prévoir un renouvellement de l'infrastructure réseau existante.

- Article 21838 – Matériel informatique : **200 000€**

- *Mise en redondance des éléments assurant la sécurité de l'infrastructure serveur et réseau de la CACL (nouveaux crédits à inscrire)*

La garantie de la continuité d'activité est primordiale pour le bon fonctionnement des services de la collectivité. Afin de garantir celle-ci nous prévoyons :

- Un doublement des firewalls et des équipements réseaux actifs
- Un renforcement de la politique de sécurité
- La mise en place de serveurs hébergés sur le cloud
  
- Article 21838 – Matériel informatique : **50 000 €**
- Article 65811 – Droit d'utilisation informatique en nuage : **45 000€**
- Article 6188 – Autres frais divers : **16 000 €**

- *Renforcement de la sécurité des équipements clients (nouveaux crédits à inscrire)*

La connexion des équipements terminaux au réseau que ce soit sur site ou à travers un accès VPN nomade doit être contrôlé. La vérification automatique de la conformité des équipements au niveau minimal de sécurité et l'authentification forte permettront de limiter les risques d'intrusion ou de contamination du système d'information par des malwares.

- Article 65818 – Autres droits d'utilisation informatique : **8 000 €**
- Article 65811 – Droit d'utilisation informatique en nuage : **50 000€**

- *Authentification à deux facteurs (nouveaux crédits à inscrire)*

L'usurpation d'identité représente un risque majeur sur lequel la collectivité n'a pas encore entrepris d'actions de remédiation. La mise en place des fonctionnalités d'authentification à deux facteurs sur les accès VPN et sur l'infrastructure Office 365 permettra d'améliorer la sécurité et de garantir l'identité des usagers lors de leurs connexions à distance au système d'information.

- Article 65811 – Droit d'utilisation informatique en nuage : **25 000 €**
- Article 2185 – Matériel de téléphonie : **15 000 €**

- *Filtrage d'URL et sensibilisation des usagers du SI (nouveaux crédits à inscrire)*

Le filtrage des sites visités par les usagers et l'enregistrement des journaux d'accès permettra la mise en conformité de la collectivité avec la réglementation en vigueur. De plus le blocage des sites à risques et la sensibilisation des usagers aux risques liés à la consultation des sites en question contribuera à l'acquisition des connaissances relatives aux bonnes pratiques par les usagers.

- Article 65811 – Droit utilisation informatique en nuage : **40 000 €**

- *Sécurisation de l'infrastructure Locale et Office 365 (nouveaux crédits à inscrire)*

La collectivité utilise de plus en plus de fonctionnalités liées à la suite collaborative. La mise en œuvre des outils de sécurité avancés permettra de garantir la confidentialité des données, la surveillance des accès et la conformité de la solution vis-à-vis des réglementations en vigueur en particulier celle du RGPD.

- Article 65811 – Droit d'utilisation informatique en nuage : **25 000 €**

- **Agrandissement du parc informatique (nouveaux crédits à inscrire)**

Afin de terminer le remplacement du matériel vieillissant et de prendre en compte le recrutement de nouveaux agents, nous prévoyons :

- Article 21838 : Matériel de bureau et matériel informatique : **54 000 €**

- **Sécurisation électrique du système d'information (nouveaux crédits à inscrire)**

Les salles serveurs et les baies informatiques secondaires doivent être secourues électriquement et les outils de supervision environnementaux installés afin d'identifier tout dysfonctionnements des systèmes de protection mis en place. Les risques pour le matériel et les données sont très importants à cause des coupures de courant récurrentes rendent nécessaire l'acquisition d'un nouveau système de protection électrique.

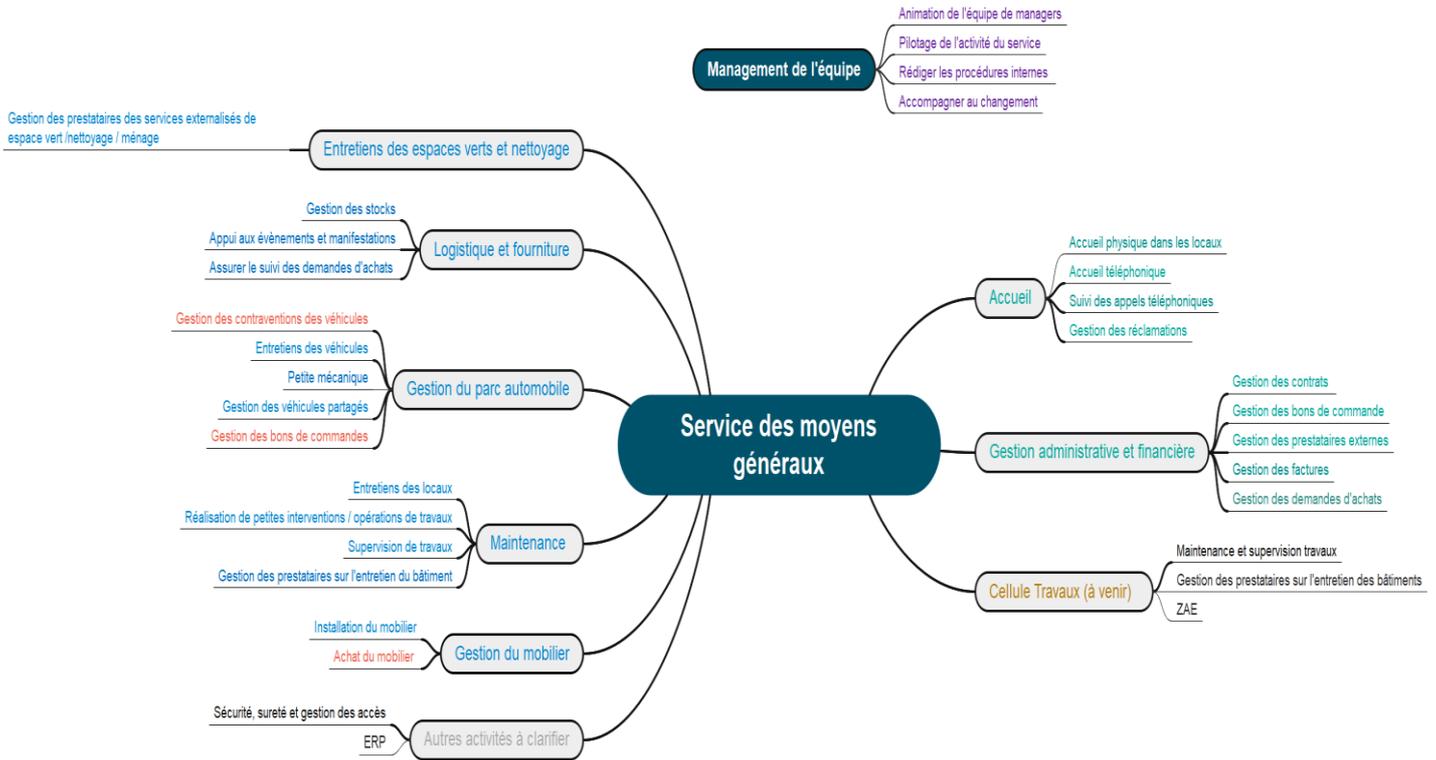
- Article 21838 : Matériel de bureau et matériel informatique : **30 000 €**

Pour assurer le service attendu en 2024, les dépenses estimées sur le budget SIP sont :

Article	Libellé Article par nature	Demandé
60632	Fournitures de petit équipement	48 000,00 €
6156	Maintenance	79 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	185 000,00 €
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	208 000,00 €
65818	Autres droits d'utilisation informatique	10 000,00 €
6188	Autres frais divers	16 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	424 000,00 €
21533	Réseaux câblés	50 000,00 €
2185	Matériel de téléphonie	45 000,00 €

## VI LE SERVICE MOYENS GENERAUX

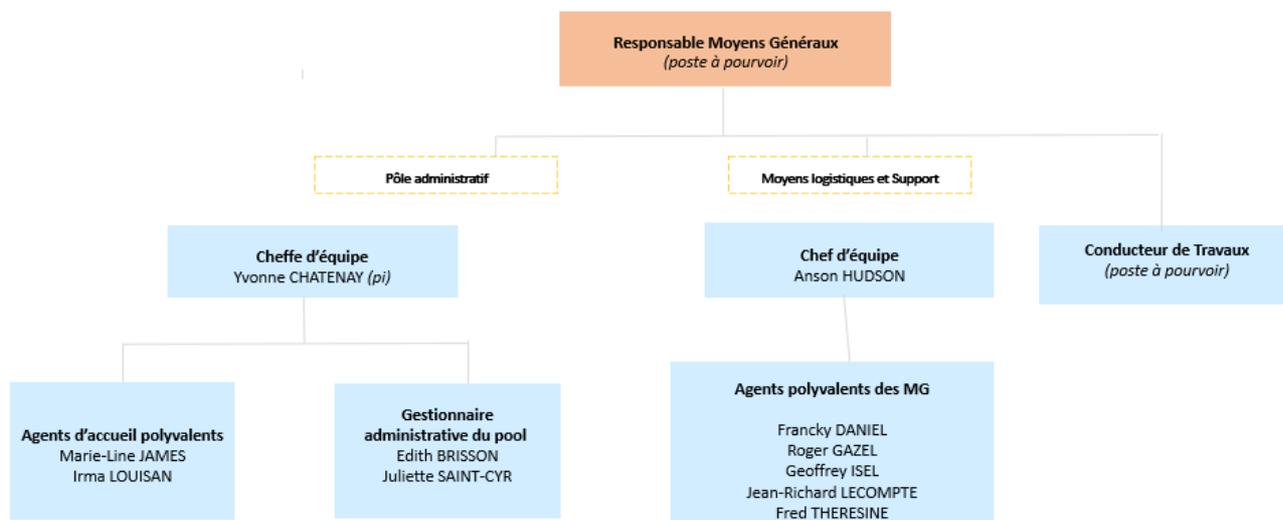
L'année 2024 devrait permettre au service des Moyens Généraux de poursuivre un ensemble d'actions afin d'améliorer de la qualité de service rendu aux autres service/directions.



En effet, l'optimisation de l'efficience organisationnelle du service constitue un premier besoin majeur pour la CACL afin de répondre aux enjeux suivants :

- Des enjeux internes aux services en termes d'organisation et d'efficience du service public :
  - Renforcer la coopération, la coordination et le dialogue entre les agents du service, en développant une culture commune et un sentiment d'appartenance
  - Structurer et formaliser les activités afin de gagner en performance (améliorer les pratiques en innovant, benchmarking)
- Un enjeu externe aux services :
  - Renforcer la qualité du service rendu et s'assurer de la capacité à faire face aux enjeux et projets du mandat
  - Améliorer les process, leur lisibilité et leur traçabilité (dématérialisation, transparence, équité, sécuriser l'action de la direction)
  - Développer une solidarité et harmoniser les pratiques pour améliorer le fonctionnement au sein de la collectivité

A ce jour le service fonctionne, avec l'organigramme ci-dessous :



• **La Gestion de la flotte automobile**

Le logiciel de suivi de la flotte automobile Mobility Tech Green a commencé à être déployé en 2023 et sera pleinement opérationnel pour 2024. Le mode de gestion en flotte doit permettre d'assurer les déplacements professionnels des agents, dans un contexte d'augmentation du nombre de collaborateurs (notamment suite aux transferts de compétence).

En 2023, un accord-cadre pour l'achat de véhicules a été contractualisé (6 lots et 2 titulaires, Somuva Somasco et Guyane automobile).

La flotte, composée d'une quarantaine de véhicules en septembre 2023, a été renforcée avec les achats de 14 véhicules suivants :

- En moteur thermique (6) : 1 camion benne Boxer, 3 Peugeot 2008, 2 Dacia Sandero
- En électrique (8) : 2 Zoé, 4 e-Rifter, 1 e-Partner et 1 e-Expert

La flotte sera renforcée et renouvelée en 2024 (16 véhicules légers dont 14 Clio V à réformer) afin de maintenir un bon niveau de disponibilité des véhicules et un bon état du parc.

Il est proposé de budgétiser les sommes suivantes pour assurer **la gestion de la flotte automobile**.

Article	Libellé	Demandé
21828	Autres matériels de transport	400 000 € sur le budget principal 30 000 € x3 sur les budgets annexes ASST, Port et SPANC 60 000 € sur le budget annexe AEP
61351	Location matériel roulant	100 000 €
61551	Entretien matériel roulant	60 000 €
60622	Carburants	150 000 €

• **Marchés de prestations de service**

Il est proposé de budgétiser **490 000 €** pour assurer **les marchés de prestations de service suivant** :

Article	Libellé	Demandé
61521	Entretien de Terrains	60 000 €
6282	Frais de Gardiennage	350 000 €
6283	Frais de Nettoyage des locaux	90 000 €

• **Marché de prestation multi technique**

Afin de garantir la qualité de service, un accord-cadre « **Entretien & maintenance multi technique des bâtiments de la CACL** » est en cours de contractualisation et comprend les interventions suivantes :

- Courant fort - Courant faible 75 000 € par an maximum (attribué)
- Plomberie - Appareils sanitaires 50 000 € par an maximum (attribué)
- Ventilation – Climatisation 100 000 € par an maximum (en cours)
- Peinture – Revêtement de sol – Faux plafond 100 000 € par an maximum (attribué)
- Photovoltaïque 100 000 € par an maximum (attribué)
- Système de sécurité incendie 75 000 € par an maximum (en cours)

Il est proposé de budgétiser le montant maximum de **500 000 €**.

Article	Libellé	Demandé
615221	Bâtiments publics	500 000 €

• **Mission d'inventaire physique du patrimoine de la CACL (les actifs)**

En 2020, une mission d'inventaire avait été lancée afin de respecter ses obligations réglementaires de faire l'inventaire annuel de son patrimoine et préparer une base fiable de manière à lancer l'action de gestion de stock. Cet inventaire physique avec étiquetage de chacun des biens détenus par la collectivité a permis de faire coïncider la réalité des biens recensés après inventaire avec les éléments inscrits à l'actif du bilan.

Le projet ayant eut un temps d'arrêt long, il est nécessaire de relancer une mission de mise à jour de la base afin de doter le service Moyens Généraux d'un véritable outil de gestion de son patrimoine pour permettre de gagner en efficacité et en réactivité.

Il est proposé de budgétiser **40 000 €**.

Article	Libellé	Demandé
617	Études et recherches	40 000 €

• **Déploiement "Service Public +"**

Cette mission est destinée à optimiser la relation client et l'information aux publics de la CACL. Elle a initialement débuté en août 2020.

Pour cette année 2023, il s'agira de mettre en œuvre le plan d'actions comprenant des formations, accompagnements des agents ainsi qu'une revue des outils/équipements à destination de la fonction accueil.

Il est proposé de budgétiser **30 000 €**.

Article	Libellé	Demandé
617	Études et recherches	30 000 €

• **Maintenance des Zones d'activités économiques (ZAE)**

Faisant suite au transfert des ZAE depuis 2017 (effectif en 2021), la CACL doit maintenir un patrimoine nécessitant des prestations multitechnique :

- Entretien et de maintenances des voiries ;
- Entretien des espaces verts et abords (débroussaillage des canaux) des ZAE, ZAC ;
- Entretien et maintenance des éclairages publics.

Depuis 2022, le service des Moyens Généraux, appuyé d'une maîtrise d'oeuvre, assure l'entretien en urgence des voiries de la ZI Collery-Ouest . Dans l'attente de travaux de réfection des voiries de la ZI Collery-Terca, il sera nécessaire de programmer différentes campagnes de travaux durant l'année 2024.

Il est proposé de budgétiser **900 000 €**.

- **Extension du bâtiment siège**

La construction d'un nouveau bâtiment est à l'étude afin de permettre le redéploiement de l'ensemble des services. Cette réalisation correspondra à un programme fonctionnel établi avec l'ensemble de l'encadrement pour répondre au mieux aux besoins, en améliorant notamment l'accueil du public, les conditions de travail du personnel et en facilitant les relations entre les services et l'accueil des partenaires.

Le futur site d'implantation devrait être localisé sur les lots 2 et 3 du plateau de la Cité Administrative de la Fabrique Amazonienne, pour une superficie de 3 420 m<sup>2</sup>.

Le terrain a bien été acquis en 2023.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est envisagé de recourir à un marché de partenariat public-privé ce qui a pour conséquence pour la CACL : moins de pilotage sur le projet, mais supporte moins de risques liés à la réalisation.

Afin de conduire cette opération, la CACL devra se faire accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Il est proposé de budgétiser **500 000 €**.

Article	Libellé	Demandé
2031	Frais d'études	500 000€

Pour assurer le service attendu en 2024, les dépenses estimées sur le budget M14 MG sont :

Article	Libellé Article par nature	Fonction	DESTINATION	Demandé CP
60611	Eau et assainissement	020	ADM	9 000,00
60612	Energie - Electricité	020	ADM	53 000,00
60622	Carburants	020	ADM	45 000,00
60622	Carburants	031	CAB	15 000,00
60622	Carburants	61	DEV	10 000,00
60622	Carburants	61	DEV-R	5 000,00
60622	Carburants	7212	DECH	45 000,00
60622	Carburants	81	TRANSP-SC	25 000,00
60622	Carburants	821	TRANSP-URB	25 000,00
60631	Fournitures d'entretien	020	ADM	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	020	ADM	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	020	COM	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	031	CAB	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	518	AMT	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	61	CSOCIAL	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	61	DEV	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	61	DEV-R	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	61	GAL	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	71	HAB	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	7212	DECH	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	734	PLUV	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	81	TRANSP-SC	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	821	TRANSP-PER	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	020	ADM	10 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	020	COM	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	020	DPO	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	031	CAB	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	61	CSOCIAL	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	61	DEV	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	61	DEV-R	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	61	GAL	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	71	HAB	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	7212	DECH	10 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	734	PLUV	10 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	81	TRANSP-SC	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	821	TRANSP-URB	50 000,00
6064	Fournitures administratives	020	ADM	10 000,00
6064	Fournitures administratives	020	COM	2 000,00
6064	Fournitures administratives	020	DPO	2 000,00
6064	Fournitures administratives	031	CAB	5 000,00
6064	Fournitures administratives	61	CSOCIAL	2 500,00
6064	Fournitures administratives	61	DEV	2 500,00
6064	Fournitures administratives	61	DEV-R	1 500,00
6064	Fournitures administratives	61	GAL	2 000,00
6064	Fournitures administratives	71	HAB	2 500,00
6064	Fournitures administratives	7212	DECH	5 000,00
6064	Fournitures administratives	734	PLUV	5 000,00
6064	Fournitures administratives	81	TRANSP-SC	5 000,00
6064	Fournitures administratives	821	TRANSP-URB	5 000,00
6132	Locations immobilières	020	ADM	60 000,00

61351	Matériel roulant	020	ADM	20 000,00
61351	Matériel roulant	031	CAB	5 000,00
61351	Matériel roulant	7212	DECH	20 000,00
61351	Matériel roulant	81	TRANSP-SC	20 000,00
61351	Matériel roulant	821	TRANSP-URB	20 000,00
61521	Terrains	020	ADM	30 000,00
61521	Terrains	61	DEV	100 000,00
61521	Terrains	7213	DECH-TRAIT	30 000,00
615221	Bâtiments publics	020	ADM	500 000,00
615231	Voiries	61	DEV	700 000,00
615232	Réseaux	61	DEV	100 000,00
61551	Matériel roulant	020	ADM	60 000,00
61551	Matériel roulant	7212	DECH	20 000,00
61551	Matériel roulant	81	TRANSP-SC	20 000,00
61551	Matériel roulant	821	TRANSP-URB	20 000,00
61558	Autres biens mobiliers	020	ADM	50 000,00
6156	Maintenance	020	ADM	45 000,00
6156	Maintenance	61	DEV	10 000,00
6156	Maintenance	7213	DECH-TRAIT	30 000,00
617	Etudes et recherches	020	ADM	100 000,00
6182	Documentation générale et technique	020	ADM	40 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	020	ADM	15 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	031	CAB	15 000,00
6231	Annonces et insertions	020	ADM	30 000,00
6248	Divers	020	ADM	20 000,00
6261	Frais d'affranchissement	020	ADM	15 000,00
6282	Frais de gardiennage	020	ADM	350 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	020	ADM	90 000,00
6288	Autres	020	ADM	30 000,00
21828	Autres matériels de transport	020	ADM	200 000,00
21828	Autres matériels de transport	7212	DECH	100 000,00
21828	Autres matériels de transport	81	TRANSP-SC	60 000,00
21828	Autres matériels de transport	821	TRANSP-URB	60 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	020	ADM	40 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	020	COM	2 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	031	CAB	2 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	61	CSOCIAL	2 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	61	DEV	2 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	61	DEV-R	2 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	61	GAL	2 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	71	HAB	10 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7212	DECH	5 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	734	PLUV	5 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	81	TRANSP-SC	2 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	821	TRANSP-URB	2 000,00
2188	Autres	020	ADM	5 000,00